

Zeitschrift: Édicateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 108 (1972)
Heft: 24

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

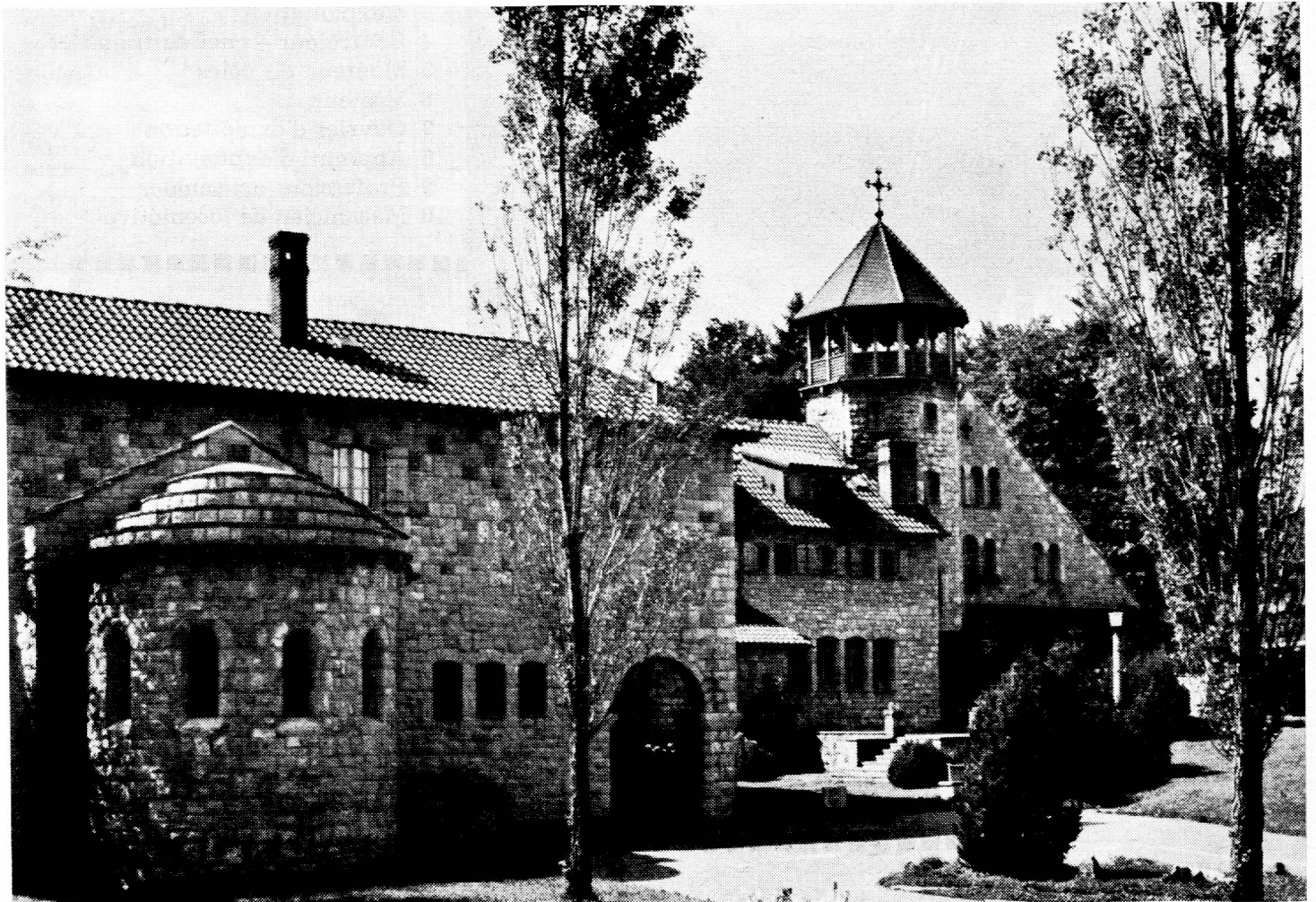
éducateur

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

et bulletin corporatif

1172

XIV^e Séminaire d'automne de la SPV



Leur avenir est en jeu!

Pour bien conseiller les jeunes en vue de leur avenir, il faut avoir une connaissance approfondie du marché du travail. Quels sont les débouchés intéressants? Les professions qui aboutissent à des impasses? Les branches déjà trop encombrées? Les métiers de demain ou ceux qui se trouvent en pleine mutation?

Les CFF ont aussi évolué. Ils se sont modernisés, rationalisés et se préparent systématiquement à affronter ce qui sera la réalité dans un avenir plus proche qu'on ne le pense. Voilà pourquoi tant de métiers ont complètement changé de visage, et voilà pourquoi notre entreprise offre aux jeunes tant de perspectives passionnantes.

Afin que vous puissiez examiner ces débouchés avec objectivité, nous vous proposons de demander nos nouvelles brochures sur les métiers CFF. De conception moderne, elles vont droit à l'essentiel et présentent d'une façon vivante plusieurs métiers d'avenir, généralement peu ou mal connus, parce que leurs noms n'évoquent pas grand-chose dans l'esprit des jeunes ou de leurs parents.

Le coupon ci-dessous vous permettra de vous procurer un ou plusieurs exemplaires de ces brochures, soit pour constituer votre documentation, soit pour les distribuer à vos élèves. A noter que chacune d'elles contient un bon pour la visite d'installations CFF de la branche considérée.



- 1 Brochure générale sur les professions
- 2 Commis d'exploitation
- 3 Dame-commis d'exploitation
- 4 Contrôleur - chef de train
- 5 Monteur de voies
- 6 Visiteur
- 7 Ouvrier d'exploitation
- 8 Apprenti d'exploitation
- 9 Professions artisanales
- 10 Mécanicien de locomotive

Coupon

Veuillez m'envoyer le nombre indiqué des brochures suivantes:

exemplaire(s) No

langue désirée

exemplaire(s) No

Nom

Prénom

Rue

No postal

Localité

Classe(s)

Ecole

A la Direction générale des CFF, Hochschulstr. 6, 3000 Berne

SOMMAIRE

EDITORIAL

« Reprise » 553

COMITÉ CENTRAL

Commission

« Education permanente » 554

Comité central du 24 juin 1972 555

Jeunesse et Economie :

Séminaire de Chexbres 567

VAUD

XIV^e Séminaire d'automne de la SPV

555

Trois mots sur le seuil 558

Activités du CC

de mai à juillet 1972 558

Cours de perfectionnement

558

Maîtresses enfantines

558

Félicitations à André Maeder

558

A l'Ecole Pestalozzi d'Echichens

559

AVMCS

559

AVEPS

559

Maîtresses de couture

559

SVTM

559

Aux correspondants du

Bulletin vaudois 559

Commission d'achats de la SPV 560

NEUCHÂTEL

Affaire de Boudry 561

Comité central 562

Paul Perrelet 563

JURA

Anne, ma sœur Anne... 564

Congrès quadriennal 564

SJTMRS -

Centre de perfectionnement 565

ASA, Section jurassienne 564

FRIBOURG

Merci, Monsieur Paul Simonet 566

Ecole 72, un météore ? 566

DIVERS

Service de placements SPR 567

SSMG, rectification 568

Revue « Choisir » 567

Assurances 568

Editorial

Reprise

A l'heure où paraîtront ces lignes, vous aurez presque tous retrouvé votre classe, régénérés par ces quelques indispensables semaines de vacances. Vous aurez fait ce plein d'énergie potentielle, de patience et d'opiniâtreté nécessaire à la conduite de vos élèves.

Septembre signifie pour la majorité d'entre vous le début d'une nouvelle année scolaire et par conséquent des soucis d'organisation pratique et administrative mais aussi la joie de découvrir une vingtaine ou une trentaine de visages neufs, curieux et confiants.

Pour les collègues genevois, valaisans et fribourgeois habitués à cette échéance, rien de neuf ; en revanche, les Neuchâtelois inaugurent en la matière, puisqu'ils connaissent, pour la première fois, un début d'année scolaire à cette période. Enfin, les Vaudois, engagés présentement dans une « année longue », rejoindront les enseignants romands en septembre 1973.

Sur ce plan, une section de la SPR manque encore à l'appel de la coordination : le Jura. Il n'est pas besoin de rappeler ici le refus en date des 3 et 4 juin 1972 des citoyens bernois, alors que le Jura acceptait, lui, à une très forte majorité, la rentrée en automne. Comme l'a affirmé le bureau de notre association faîtière (voir « Educateur » N° 22, p. 524) nos collègues jurassiens doivent pouvoir s'intégrer à l'Ecole romande et nous espérons qu'ils le feront dès 1974, cela grâce à une législation d'exception. C'est là une des préoccupations de la SPR.

Mais il y en a d'autres et permettez-moi, en cette période de reprise, de citer les principales :

- La coordination romande reste en tête avec, notamment, la parution prochaine du plan d'études des années 1 à 4, la réalisation des moyens d'enseignement et la création de CIRCE II, chargée d'élaborer les programmes des années 5 et 6.
- Les problèmes d'éducation permanente dont vous trouverez, dans le présent numéro, des échos plus précis. Rappelons à ce propos l'important article paru dans l'« Educateur » N° 23 sous le titre « Deux ans après... ».
- Une ouverture plus grande encore sur les problèmes actuels dont les répercussions sur l'école et l'enseignant sont indéniables : mass media et surtout la télévision, associations de parents, relations internationales, problèmes du tiers monde, etc.
- La restructuration, administrative notamment, de notre association pour faire face à des obligations de plus en plus nombreuses.

Soyez donc conscients que votre association aura besoin, une fois de plus, de votre appui et de vos forces. Outre les tâches qui vous attendent dans votre classe, il vous sera très souvent demandé un effort de participation, que cette dernière s'exprime sous forme de réflexion aux problèmes qui vous seront soumis ou d'action dans l'un ou l'autre de nos organismes et commissions ou encore au sein d'une de nos délégations. En effet, cet effort constant de retour à l'ensemble des membres n'est pas seulement une garantie démocratique mais aussi un élément d'efficacité pour une association qui se veut représentative du corps enseignant primaire romand. L'opinion de la SPR doit être celle de ses membres et non pas seulement celle de ses responsables. Outre la bonne marche interne de la SPR, nous devons assurer maintenant notre représentation dans toutes les commissions ou groupes de travail qui se sont formés et se formeront encore à l'appel de la coordination romande. Le travail ne manque donc pas. Il est aussi la résultante d'une participation que nous avons réclamée et obtenue et nous nous devons d'honorer nos engagements.

C'est dans cette perspective, indiscutablement laborieuse, que je vous souhaite, collègues, et dans un langage encore quelque peu vacancier, bon vent pour cette nouvelle année scolaire.

F. Bourquin.

Educateur

Rédacteurs responsables :

Bulletin corporatif (numéros pairs) :
François BOURQUIN, case postale
445, 2001 Neuchâtel.

Educateur (numéros impairs) :

Jean-Claude BADOUX, En Collonges,
1093 La Conversion-sur-Lutry.

Administration, abonnements et annonces : IMPRIMERIE CORBAZ S.A.,
1820 Montreux, av. des Planches 22,
tél. (021) 62 47 62. Chèques postaux
18-379.

Prix de l'abonnement annuel :

Suisse Fr. 24.— ; étranger Fr. 30.—.

Commission Education permanente

Les 23 et 24 juin 1972, la commission SPR « Education permanente » a tenu une session de deux jours à Ravoire-sur-Martigny. Elle était reçue, pour l'occasion, par notre collègue Raouis qui mit à sa disposition le bâtiment des colonies de vacances de Martigny. Sous la présidence de Maurice Blanc, les sous-commissions A et B ont rapporté de leurs travaux. Nous tentons dans le présent article de faire le point des travaux en cours.

Formation de base (s.-comm. A)

1. Tour d'horizon national

Après avoir sollicité et obtenu un entretien avec M. Jean Cavadini, la sous-commission précise les points suivants :

- La SPR reste, pour l'instant, le moteur principal de l'action dans ce domaine.
- Diverses commissions nationales ou romandes se préoccupent également de ce problème mais leur mandat est en général moins étendu que le nôtre. Il s'agit notamment de la commission Müller (formation des maîtres de demain, rapport en 1973), de la commission des maturités et de la conférence des directeurs d'Ecoles normales.
- Les articles 27 et 27bis de la Constitution fédérale traitent également de l'éducation permanente. La commission SPR devrait pouvoir intervenir lors de l'élaboration des règlements d'application.

2. Formation de base, propositions

Une première constatation s'impose : il serait très difficile, pour ne pas dire impossible, de faire admettre aux autorités comme aux enseignants que la formation doit être aussi longue pour une maîtresse enfantine que pour un maître secondaire. Dès lors la sous-commission propose le plan suivant (à long terme) :

- A la base et pour tous les enseignants, une maturité cantonale reconnue et donnant accès à l'université.
- Stages d'orientation dont la durée est à définir.
- Formation à l'université selon le principe des unités capitalisables.

Pour l'immédiat, la formation dispensée par les Ecoles normales devrait donner droit à une équivalence universitaire permettant à tous les enseignants primaires de poursuivre leurs études dans cette direction.

Signalons aussi l'idée actuellement à l'étude (bureau SPR) selon laquelle tout enseignant, après son stage d'orientation, réaliserait un quart de licence, quelle qu'elle soit, avant de commencer une spécialisation lui apportant une véritable formation professionnelle.

La commission plénière, après discussion, admet les propositions de la sous-commission A et se déterminera ultérieurement à propos du quart de licence.

3. Objectifs

- a) rapport de synthèse sur l'état actuel des travaux ;
- b) rapport dans l'« Educateur » ;
- c) rapport à l'assemblée des délégués du 24 novembre 1972 ;
- d) échéances et planning pour 1973.

Education permanente

(s.-comm. B)

Rappelons tout d'abord brièvement le mandat de cette sous-commission :

1. établir une doctrine de l'éducation permanente de l'instituteur en accord avec les thèses du rapport 1970 ;
2. étude de réalisations pratiques ;
3. création d'une documentation au service de la commission.

Présentement, la sous-commission B travaille sur deux fronts :

- encourager la création de groupes autonomes de recherche dans chaque canton et suivre leur activité
- à l'aide de ces expériences et par la lecture de divers documents, établir une politique de la SPR en matière d'éducation permanente à présenter avant l'assemblée des délégués qui aura lieu en novembre.

Groupes de travail

Le plan qui suit doit avant tout être un guide et ne doit en aucun cas devenir une contrainte.

1. Choix du thème
2. Désignation d'un correspondant
3. Objectifs
4. Phase préparatoire
 - a) recherche de documentation
 - b) prise de contacts
 - c) locaux de réunion
5. Phase principale
 - a) définir la notion à étudier
 - b) définir les étapes de l'acquisition de cette notion

- c) définir le programme d'étude de chaque notion
- d) choisir l'étape que l'on va étudier plus particulièrement
- e) créer le matériel nécessaire à cette étude.

6. Horaire de travail

7. Etablissement d'un budget et d'un plan financier

8. Diffusion éventuelle des résultats.

Pour la réalisation de cette expérience, l'autorisation et l'appui des départements de l'Instruction publique seront requis, dans le cadre ou non des actions de perfectionnement.

Après discussion, la commission plénière accepte le principe d'une telle expérience.

Moyens d'action (s.-comm. C)

Son travail ne va véritablement commencer que lorsque les deux autres sous-commissions auront défini leurs objectifs. Toutefois elle sera chargée sous peu de se pencher sur les problèmes pratiques suivants :

- Dans le cadre d'une éducation permanente bien comprise, les titulaires sont déchargés d'une partie de leurs heures d'enseignement. Par conséquent se pose immédiatement le problème de leurs remplacements.
- Toute action dans le domaine de l'éducation permanente suppose des frais. Il s'agira d'en définir l'importance, de faire un budget.

« Deux ans après »

Il appartient au président de notre association faîtière de nous apporter quelques explications à propos de cet important document (paru dans l'« Educateur » N° 23).

Cette nouvelle conception des études universitaires entrera en vigueur en septembre 1972. Elle ne touche, pour l'instant, que les unités de pédagogie mais l'on peut espérer qu'elle s'étendra à la majorité des facultés. C'est en tout cas le souhait de la SPR : une telle conception rejoint en effet les conclusions du rapport 1970, notamment en ce qui concerne les unités capitalisables.

La commission prendra connaissance en détail de ce document et elle recommande vivement à tous les membres de notre association d'en faire autant.

Divers

Les délégations des différentes associations cantonales sont encore incomplètes, notamment en ce qui concerne

Neuchâtelois et Genevois. Au moment où la commission entre dans la phase pratique de ses travaux, une telle carence ne doit pas subsister.

Il serait souhaitable qu'une commission identique à la nôtre puisse se créer sur le plan secondaire.

Jusqu'à la fin de l'année civile, le Bulletin publiera encore deux comptes rendus à ce propos. Il s'agit des numéros suivants :

— N° 30 du 13 octobre 1972.

— N° 38 du 8 décembre 1972.

Enfin les séances des sous-commissions sont prévues aux dates suivantes :

a) le 8 septembre à 17 h. 30, Lausanne,

b) le 16 septembre à 14 h. 30, Lausanne,

c) le 8 septembre à 17 h. 30, Lausanne.

Quant à la commission plénière, elle se réunira le 23 septembre dès 9 h. 30 à Lausanne ou dans la région.

FB.

CC/SPR, séance du 24 juin 1972

En raison de la session de la commission « Education permanente », cette séance du comité central romand se tient en Valais, plus précisément au Châbles-sur-Martigny. Elle est présidée, comme de coutume, par Jean-Jacques Maspéro et consacrée à un vaste tour d'horizon dont nous ne récapitulerons ici que les principaux éléments.

KOSLO

Nos représentants sont J.-J. Maspéro et J. John. La dernière séance de cet organisme a permis de définir une position commune des enseignants suisses face aux articles 27 et 27 bis de la Constitution fédérale. La position SPR consistant notamment à maintenir l'allusion à la formation continue et à demander la consultation des associations d'enseignants a été acceptée.

Objectifs 1972-1973

Pour mettre en chantier certaines propositions, il sera nécessaire de créer de nouvelles commissions. Il est toutefois décidé que l'on évitera, à l'avenir, les commissions « mammoth » dont l'efficacité n'est pas toujours réelle.

Un effort d'information plus intense sera tenté à propos du travail de toutes nos commissions.

L'augmentation des cotisations prévues dans le plan de notre réorganisation administrative interviendra au 1^{er} janvier 1973.

GROS

Le rapport à propos des objectifs et structures de l'Ecole a été déposé. Il est, dans ses grandes lignes, conforme aux options de la SPR.

CORMEP

La commission romande des moyens d'enseignement primaires a décidé de réimprimer les manuels Rebeaud (géographie) et Grandjean et Jeanrenaud (histoire) pour une période transitoire souhaitée brève. Parallèlement, il sera procédé à l'élaboration de nouveaux moyens d'enseignement dans ces deux disciplines.

Séminaire de Chexbres

La participation au séminaire 1972 a été excellente puisque 90 enseignants primaires et secondaires s'y sont retrouvés. Rappelons que les deux thèmes traités étaient :

— Ecole et société

— La croissance économique, mythe ou réalité ?

Nous reviendrons sur ce séminaire en y consacrant la plus grande partie du Bulletin N° 32 du 27 octobre 1972.

Cette séance valaisanne du CC/SPR s'est terminée, comme il se doit dans ce pays, par une raclette précédée d'une dégustation promptement dirigée par notre collègue Vaudan. La prochaine séance aura lieu à Genève le 30 septembre 1972.

FB.

Vaud

XIV^e Séminaire d'automne de la SPV

(voir « Educateur » N° 23)

Lundi 30 octobre, mardi 31 octobre, mercredi 1^{er} novembre 1972

Crêt-Bérard - Puidoux - Chexbres - Prilly - Lausanne

Les participants sont priés de conserver ce numéro avec soin ; il ne sera en effet pas envoyé de circulaires individuelles.

Liste des cours

Cours N° 1 (en collaboration avec l'Association vaudoise des maîtresses de travaux à l'aiguille) — CROCHET — Base et perfectionnement. Les participants apportent une gamme de crochets N°s 2 à 5 ; laine et coton seront mis à disposition. *M^{me} R. Prince, Vevey* — 2 jours (lundi et mardi).

Cours N° 2 (en collaboration avec l'Association vaudoise des maîtresses de travaux à l'aiguille) — MACRAMÉ I — Nouage de ficelle : bases ; confection de sacs, coussins, etc. Le matériel sera mis à disposition. *M^{lle} M. Schafroth, Vevey* — 1 jour (lundi).

Cours N° 3 (en collaboration avec l'Association vaudoise des maîtresses de travaux à l'aiguille) — MACRAMÉ II — Nouage de ficelle : perfectionnement ; obligation d'avoir suivi le cours N° 2 (Macramé I) ou un autre similaire. Le matériel sera mis à disposition. *M^{lle} M. Schafroth, Vevey* — 1 jour (mardi).

Cours N° 4 (en collaboration avec l'Association des maîtresses enfantines et

semi-enfantines vaudoises) — ACTIVITÉS MANUELLES — Permettre à des tout-petits de confectionner un grand nombre d'objets en 3 dimensions, en utilisant du matériel peu coûteux facilement récupérable en classe. Le matériel à apporter sera indiqué directement aux participants. *M^{me} M. Meylan, Bournens* — 2½ jours.

Cours N° 5 (en collaboration avec l'Association vaudoise des maîtres de dessin) — SÉRIGRAPHIE - IMPRESSION DE TISSUS — Après les techniques du pochoir et de la linogravure vues l'an dernier, étude de la possibilité d'imprimer des tissus par le procédé de la sérigraphie. Le matériel à apporter sera indiqué directement aux participants. *M^{mes} M. Guex, M.-L. Disch, Lausanne* — 2½ jours.

Cours N° 6 (en collaboration avec l'Association vaudoise des maîtres de dessin) — DESSIN A PARTIR DE ONZE ANS — Objectifs, exemples pratiques ; examen de quelques situations exemplaires. Le matériel à apporter sera indiqué directement aux participants. *M. C.-E. Hausammann, Nyon* — 2½ jours.

Cours N° 7 (en collaboration avec l'Association vaudoise d'éducation physique scolaire) — **GYMNASTIQUE DANS DE MAUVAISES CONDITIONS** — Salle et terrain; cours destiné spécialement aux institutrices des 1^{er} et 2^e degrés. Se munir d'une tenue de gymnastique (salle et plein air), de matériel pour prendre des notes, si possible des manuels. *M. J.-C. Maccabes, Yverdon* — 2½ jours.

Cours N° 8 (en collaboration avec l'Association vaudoise des maîtresses de l'enseignement ménager) — **ALIMENTATION NUTRITIONNELLE ET ALIMENTATION MODERNE** — Education nutritionnelle sous forme de jeux adaptables à tous les degrés; étude des aliments en fonction de leurs principaux nutriments; équilibre nutritionnel; calcul de rations équilibrées. Se munir de crayons ou plumes de feutre de couleur, de papier, si possible du N° 35 de « J'achète mieux ». *M^{me} C. Blanc, Saint-Sulpice* — 2 jours (lundi, mardi).

Cours N° 9 — **ENSEMBLES ET RELATIONS A L'ÉCOLE ENFANTINE** — Exercices pratiques de préparation à la mathématique actuelle. Se munir de plumes de feutre, des suggestions méthodologiques. *M^{me} M. Maire, Avenches* — 2½ jours.

Cours N° 10 — **MATHÉMATIQUE AU DEGRÉ INFÉRIEUR** — Ensembles et relations; jeux et exercices logiques; le cardinal; les opérations sur les cardinaux. Se munir de plumes de couleur, des suggestions méthodologiques, du livre de méthodologie romande (1^{re} année) qui paraît en septembre. *M^{lle} L. Jaquiéry, Corsier* — 2½ jours.

Cours N° 11 — **MATHÉMATIQUE AU DEGRÉ MOYEN** — Exercices pratiques permettant l'introduction de la mathématique actuelle. Se munir de plumes de feutre (10 couleurs), des suggestions méthodologiques, des réglettes cuisenaires. *M. R. Dyens, Savuit* — 2½ jours.

Cours N° 12 — « **A VOUS LA CHANSON!** » — Etude active de chansons modernes pouvant convenir aux élèves; manière d'accompagner une classe, simplement, avec une guitare, à partir de partitions chiffrées ou de « grilles d'accords ». Utilisation des « bandes-orchestres ». Se munir d'une guitare; apporter éventuellement, en plus, banjo, ukulele, autoharpe... Il serait utile que les participants aient quelques notions de guitare (jusqu'aux accords dits « barrés »). *M. B. Javet, Pully* — 2½ jours.

Cours N° 13 — **FLÛTE DE BAMBOU** — Fabrication d'une flûte alto en sol; pédagogie de la flûte; jeu avec percussion; audition de disques; causeries et entretiens; pas de connaissances musicales exigées. Se munir d'un cahier à écrire la musique, d'un crayon, d'une gomme, de scotch, de fil de lin solide, d'un centimètre. *M^{me} J. Gauthey, Le Vaud* — 2½ jours.

Cours N° 14 — **LES STRUCTURES DE L'IMPULSION MÉTRIQUE** — Méthode agréée par le Ministère de l'Education Nationale à Paris et par les Jeux de musique. Buts: diriger les enfants afin de leur faire découvrir le matériau sonore; apprendre l'organisation dans le temps et dans l'espace; démontrer aux enfants que découvrir la musique est un jeu et qu'à partir d'impressions vécues et ressenties, ils pourront créer, c'est-à-dire improviser. *M. G. Gorgerat, Romanel* — 2½ jours.

Cours N° 15 — **EXPRESSION DE LA PERSONNE** — Stage à base d'exercices pratiques; il permet, par une méthode ménageant des paliers de progression, d'aborder notamment les mécanismes du dialogue, les conditions requises pour qu'il y ait échange, la maîtrise de l'expression permettant d'être mieux compris de l'autre, etc. Se munir d'une tenue vestimentaire laissant une pleine liberté de mouvement. *M. A. Knapp, Chavannes-Renens* — 2½ jours.

Cours N° 16 — **SCIENCES AU DEGRÉ MOYEN** — Suggestions diverses, moyens pratiques pour affiner l'observation des choses, des phénomènes et des êtres. Le matériel à apporter sera indiqué directement aux participants. *M. J. Blanc, Lausanne* — 2½ jours.

Cours N° 17 — **GÉOGRAPHIE AU DEGRÉ MOYEN** — 4^e et 5^e année; étude détaillée d'un canton: croquis, questionnaires, schémas, textes documentaires, reliefs, clichés, films... Se munir de crayons de couleur, de plumes de feutre fines, de ciseaux, de colle en tube, d'un règle. *M. J.-L. Cornaz, Lausanne* — 2½ jours.

Cours N° 18 — **DU NOUVEAU DANS L'ENSEIGNEMENT DE LA COMPOSITION** — 35 activités nouvelles pour susciter l'élan créateur, la production de textes, la construction de la phrase, l'exploitation de l'image; nombreux exercices pratiques et travaux de groupes. Se munir de quoi écrire et dessiner, d'un classeur avec feuilles perforées A5, d'un ou deux livres de lecture (en usage ou non dans les écoles vaudoises) ou d'un livre pour enfants, d'une paire de ciseaux, de colle, éventuellement de tra-

vauX d'élèves. *MM. J. Bron et A. Genillard, Lausanne* — 2½ jours.

Cours N° 19 — **COMPTABILITÉ** — Analyse de bilan, dépréciation et amortissement, imposition fiscale; fiches comptables, exercice complet en comptabilité simple; comptabilité double; exercices complets d'application à des entreprises non commerciales (de service); calcul du prix de revient et tableaux de répartition. Se munir du manuel Porchet. *M. A. Guignard, Prilly* — 2½ jours.

Cours N° 20 — **DESSIN TECHNIQUE** — Ecriture technique; traits normalisés; cotation; constructions géométriques; raccords de courbes; dessins en élévation, profil, plan, perspective cavalière et perspective isométrique; perspective photographique; le croquis; dessin coté au tableau noir à main levée. Se munir d'un porte-mine « Pencil » (ou autre marque) 0,5 mm ou 0,3 mm, de mines 4 H. et mines H.B. *M. E. von Arx, Vers-chez-les-Blanc* — 2½ jours.

Cours N° 21 — **SCIENCES PRATIQUES ET PHOTOGRAPHIE** — Travaux pratiques de chimie élémentaire et de physique (chaleur, mécanique, optique, électricité); emploi du matériel PHYVE (transposition possible sur Matex dans la plupart des cas); photographie: prise de vue, travaux de laboratoire, macrophotographie; problèmes divers posés par l'enseignement des sciences pratiques (installations, sécurité). *MM. A. Schertenleib et F. Guignard, Prilly* — 2½ jours.

Renseignements complémentaires

a) Lieu des cours

Les participants des cours N°s 2, 4, 5, 6, 12, 13, 14, 15, 20 se réuniront lundi à 9 h. 30 à la résidence de Crêt-Bérard (Puidoux).

Les participants du cours N° 3 se réuniront mardi à 8 heures à la résidence de Crêt-Bérard (Puidoux).

Les participants des cours N°s 1, 7, 8, 9, 10, 11, 16, 17, 18 se réuniront lundi à 9 h. 30 à la grande salle de l'Hôtel Victoria à Chexbres.

Les participants du cours N° 19 se réuniront lundi à 9 h. 30 à l'Ecole normale de Lausanne.

Les participants du cours N° 21 se réuniront à 9 h. 30 au Collège du Grand-Pré, à Prilly.

Un avis personnel ne sera reçu qu'en cas de modification des indications ci-dessus.

b) Durée des cours

Cours de 2½ jours : du lundi 30 octobre à 9 h. 30 au mercredi 1^{er} novembre à 12 heures.

Cours de 2 jours : du lundi 30 octobre à 9 h. 30 au mardi 31 octobre à 17 h. 30.

Cours de 1 jour : lundi 30 octobre, de 9 h. 30 à 18 heures **ou** mardi 31 octobre, de 8 heures à 17 h. 30 (voir indications figurant dans la nomenclature des cours).

c) Horaire journalier

07.15 h. : déjeuner
08.00 h. : début des cours
12.30 h. : dîner
14.00 h. : reprise des cours
18.00 h. : fin des cours
18.30 h. : souper

d) Attestation

Elle sera délivrée à chaque participant à l'issue du cours.

e) Soirée récréative

Lundi 30 octobre, 20 heures, à Crêt-Bérard : « Films d'animation » présentés par A. G. Leresche.

f) Finances des cours

	Internes	Externes
Cours de 1 jour	—	20.— (30.—)

Cours de 2 jours

45.— (65.—) 35.— (45.—)

Cours de 2½ jours

65.— (90.—) 45.— (60.—)

Les prix entre parenthèses concernent les éventuels participants **non membres actifs de la Société pédagogique vaudoise.**

Internes : coût cours, couche, pension.

Externes : coût cours, repas de midi.

Les cours Nos 19 et 21 ne comptent que des externes.

Il sera **remboursé par le Département de l'instruction publique** directement aux ayants droit :

Cours de 1 jour : 1 transport.

Cours de 2 jours : 2 transports et 1 repas (Fr. 10.—).

Cours de 2½ jours : 3 transports et repas (Fr. 20.—).

g) Renseignements

S'adresser au secrétariat SPV, Allinges 2, 1006 Lausanne, tél. (021) 27 65 59.

h) Inscription

Utiliser la formule ci-jointe. La renvoyer jusqu'au **1^{er} octobre 1972** à l'adresse indiquée.

ATTENTION :

— l'inscription auprès du Département de l'instruction publique, et de lui seul, n'est pas suffisante. Elle ne permettra en aucun cas la participation aux cours de Crêt-Bérard.

— Le séminaire se déroule cette année, pour la plupart d'entre nous, après les vacances d'automne. Ses cours étant reconnus par le Département à l'égal des autres organisés durant l'année longue, la question du **congé** ne présente pas plus de difficulté.

— Les cours organisés en collaboration avec une **association** sont évidemment aussi ouverts à tous les membres de la SPV.

— Si le nombre des inscriptions à un cours est trop élevé, les membres actifs de la SPV, puis les premiers inscrits, se verront accorder la **préférence** sous réserve, toutefois, des nécessités imposées par une organisation générale rationnelle de l'ensemble des cours de perfectionnement mis sur pied ou reconnus par le département.

— Un cours ne réunissant pas un nombre suffisant de participants pourra être **supprimé**.

Le secrétaire central.

Inscription au XIV^e Séminaire de la SPV

A retourner au secrétariat SPV, chemin des Allinges 2, 1006 Lausanne, téléphone (021) 27 65 59, **avant le 1^{er} octobre 1972, dernier délai.**

1. Inscription au cours N°		Titre :	
2. Interne *	Externe *	3. Affiliation à la SPV :	oui * non *
4. Je verse le montant de Fr. au CCP 10 - 2226 SPV *		Je paierai le montant de Fr. au début du séminaire *	
5. Au cas où mon inscription ne pourrait être prise en considération (effectif complet, cours supprimé, etc.), je m'annonce pour le cours N°		Titre :	
ou le cours N°		Titre :	
6. Nom :		Prénom :	
Domicile exact (lieu, rue, No post.) :			
N° de tél. :			
Année de brevet :		Année de naissance :	

* Biffer ce qui ne convient pas.

Signature :

Important :

Garder le N° 24 de l'« Educateur » avec soin : il contient toutes les indications qui vous seront nécessaires.

Maîtresses enfantines

Trois membres de notre comité nous quittent cet automne. Nous serions heureuses d'avoir des propositions de votre part, car deux places sont encore à repourvoir. Notre comité se réunit une fois par mois environ et s'occupe de matériel, d'organisation de cours de perfectionnement, a des contacts avec le département et la SPV, etc. Nous espérons que la confrontation avec les différents problèmes qui touchent à notre profession et l'enrichissement que cela vous apportera contribueront à vous décider. Veuillez faire parvenir vos propositions à M^{me} M. Oswald, chemin des Marionnettes 15, 1093 La Conversion.

Le comité.

Trois mots sur le seuil

La deuxième étape de la longue année vient de démarrer ; et si les conversations conservent quelque relent méditerranéen, atlantique ou alpestre, la réalité est redevenue vaudoise et scolaire.

A toutes et tous mes souhaits pour une bonne rentrée.

JF.

Activité du CC de mai à juillet

Dès le congrès du 13 mai, le nouveau CC, après s'être constitué, s'est occupé en priorité des sujets suivants :

- cours de perfectionnement ;
- zone pilote de Vevey ;
- nos conditions de retraite et la révision de l'AVS ;
- formation des maîtres.

CC.

LE BILLET DU PRESIDENT :

Cours de perfectionnement : négocier le virage

Je souhaite vivement que chacune et chacun ait pu, au cours de l'été qui s'achève, renouveler les forces indispensables à l'accomplissement de sa tâche.

Nous voici donc placés pour la première fois, et cela concerne la totalité du corps enseignant primaire vaudois, devant la perspective des cours de perfectionnement organisés conjointement par le DIP et la SPV.

La mise en place d'une « entreprise »

aussi vaste ne va pas sans poser de nombreux problèmes d'ordre pratique que les responsables s'emploient à résoudre avec compétence et dévouement.

Ces difficultés surmontées, reste l'essentiel : votre participation. Vos propositions et celles des associations ayant été retenues dans une large mesure, il paraît dès lors logique que chacun, par son adhésion librement consentie, s'engage à utiliser pleinement les possibilités qui lui sont offertes.

De la réussite de cette première expérience, qui répond à un besoin certain des enseignants et à une revendication légitime de notre association, peut dépendre l'institution d'un perfectionnement continu des maîtres. Nous avons donc, en cette circonstance, un rôle déterminant à jouer. Il y va de notre avenir : revalorisation de la fonction et amélioration du statut de l'enseignant primaire.

Ainsi les résolutions relatives à la formation continue, votées par les Congrès SPR de La Chaux-de-Fonds en 1970 et SPV de Lausanne en 1972, deviendront réalité.

Bons cours... et bon courage, chers collègues !

Ferdinand Perreaud.

Félicitations à André Maeder

André Maeder vient d'être nommé inspecteur des jeunes. Nous ne voulons pas laisser passer cet événement sans apporter nos vives félicitations à notre collègue, jusqu'ici maître d'application dans les classes de formation pédagogique et qui s'est dépensé sans compter pour notre enseignement vaudois et romand. Pensons, par exemple, à la Guilde de documentation de la SPR, dont il est le président, et à la Lecture du Mois de l'« Educateur », dont il est un des responsables.

Nous aimerions lui dire aussi que nous sommes conscients de l'importance de la charge qu'il va assumer dorénavant : être inspecteur des jeunes, c'est occuper un poste clé de l'enseignement.

En effet les premières années d'activité dans une classe sont difficiles, très difficiles et de leur succès dépend parfois toute une carrière. Chacun sait que le passage de la situation d'élève maître à celle de maître est des plus délicats. C'est dire que celui qui est chargé d'accompagner dans ces moments difficiles le candidat à l'enseignement porte une très grande responsabilité.

Nous savons qu'André Maeder saura tendre une main solide à nos jeunes collègues, qu'il saura les encourager et aussi

leur montrer la grandeur de la fonction qu'ils se préparent à assumer.

CC.

A l'Ecole Pestalozzi d'Echichens

Une reconversion fondamentale

Ouvrant l'assemblée générale de l'Ecole Pestalozzi, le pasteur André Chappuis (Saint-Saphorin/Lavaux) a salué la présence d'une assistance qui par son nombre témoigne de l'intérêt qu'elle porte à l'institution.

Dans son rapport annuel, le président a exprimé dès l'abord son sentiment de vive gratitude à l'endroit des nombreux amis (le fichier des donateurs en comporte 16 400) que compte l'Ecole. Ces gens de bien constituent un réseau de sympathie efficace et vigilante qui stimule les responsables et les engage à poursuivre leur effort. L'expérience et le dévouement de tous, directeur, directeur adjoint, enseignants, éducateurs, personnel de la ferme même, ont permis que 1971 soit une bonne année. Ce résultat favorable s'est manifesté jusque dans les connaissances scolaires des élèves. N'a-t-on pas en effet enregistré avec joie d'excellents résultats lors des examens annuels, ce qui fut loin d'être toujours le cas !

De nouvelles structures

La réorganisation de l'Ecole est en marche. Dans le cadre de celle-ci, dont l'organigramme a été présenté et commenté par le directeur Besson, il est prévu la mise en place de classes-ateliers, plus que jamais indispensables à la formation des débilés caractériels. Le caractère fondamental de cette réforme consiste dans une classification des pensionnaires en deux groupes (AI et non-AI), notamment en fonction de leur quotient intellectuel. Les installations futures, bien différenciées, doivent promouvoir une véritable thérapie, basée sur le soin approprié et personnalisé dont chaque enfant doit être bénéficiaire suivant son individualité et son niveau.

L'instance supérieure sur le plan national, soit la Division fédérale de Justice, a formulé un préavis favorable aux travaux envisagés. Ce document est actuellement à l'étude devant la commission cantonale AI qui doit elle aussi exprimer son opinion.

Dans son propos, le directeur Jacques Besson a défini la notion actuelle de la culture qui, d'exclusivement classique qu'elle était autrefois, s'est orientée aujourd'hui vers la science et la technique.

Cette acquisition des connaissances, facile pour les uns, ce qui les pousse à l'oisiveté, trop difficile pour les autres, ce qui les rebute, a dans un certain sens ouvert la voie à la contestation actuelle. Celle-ci, appuyée sur le refus du travail, de l'autorité souvent libérale, et même des loisirs, aboutit à un refus en bloc de l'école.

Vers l'ouverture de classes-ateliers

Parlant en spécialiste expérimenté, M. Besson se déclare convaincu que l'orientation pratique est la clé du succès dans une institution telle que l'Ecole Pestalozzi. Grâce à elle, et surtout si elle peut s'opérer à la faveur d'une reconversion d'ensemble et non par étapes successives, le niveau de l'éducation qui pourra être dispensée à Echichens sera supérieur à celui de bien des milieux familiaux. On n'aurait garde d'oublier que l'Ecole s'est donné comme tâche de ressusciter la joie de vivre chez les enfants, de les engager à retrouver la confiance en eux que souvent ils avaient perdue par la faute d'un milieu familial détérioré. Cette joie dans le travail scolaire ne sera vraiment profonde que lorsque celui-ci, délaissant des spéculations intellectuelles hors de portée des intéressés, sera résolument orienté vers la pratique par le moyen des classes-ateliers. Dès lors se posera la question d'une direction scolaire de l'établissement et de l'engagement de personnel ayant reçu une formation adéquate que le seul brevet d'aptitude à l'enseignement traditionnel ne saurait fournir.

Des chiffres éloquentes

Le rapport d'exploitation fait constater un taux d'occupation de 76 %. Le nombre des journées d'élèves, soit 17 109, est inférieur à celui de 1970. La raison en est que beaucoup d'entre eux ont passé les vacances dans leur propre famille.

Le portefeuille des titres, qui représente en fait la fortune propre de l'institution, est l'objet de soins attentifs ; riche de 1 084 000 francs en 1970, il a montré une plus-value de 58 000 francs en 1971. Les collectes, dons et legs ont produit 215 000 francs. Quant au prix de la journée d'élève, il a atteint Fr. 56,05. La comptabilité a été vérifiée par MM. Jean-Pierre Regamey, Pierre Fessler et André Amiguet.

A l'issue de la partie administrative, les assistants eurent la chance d'entendre M. Ch. F. Ducommun, ancien directeur général des PTT, qui a exposé des vues originales sur sa conception de l'éducation permanente.

Maurice Mayor.

AVMCS

Le comité de l'AVMCS, dans sa séance du 27 juin, s'est constitué de la manière suivante :

Président : Jean-Claude Oulevey, tél. (024) 7 32 81, Le Verneret 12, 1373 Chavornay.

Vice-président : Roland Hofer, 1110 Morges.

Caissier : André Pasche, 1860 Aigle.

Secrétaire aux convocations : Gilbert Bally, 1602 La Croix-sur-Lutry.

Secrétaire : William Campiche, 1304 Cossonay.

AVEPS

Cours de gym-jazz et ballet moderne par M. Raoul Lanvin.

Ce cours « in » est ouvert à tous les membres du corps enseignant. Il sera donné, cet automne, 5 mercredis consécutifs de 14 h. 30 à 16 heures, dans une des salles de gymnastique du collège secondaire de l'Elysée, à Lausanne, par Raoul Lanvin, chorégraphe en ballet moderne. Il comprendra un apprentissage des mouvements de base en gym-jazz et une initiation au ballet moderne.

Le coût dépendra du nombre d'inscriptions, mais il pourra se situer entre 50 et 25 francs.

Dates prévues : 8, 15, 22 et 29 novembre et 6 décembre 1972.

Inscriptions auprès de Jean-Pierre Paquier, Villardiez 18, 1009 Pully, ou au (021) 28 49 78, jusqu'au 21 octobre.

Maîtresses de couture

Mise au point de la maison Tap-Art

« Mon offre s'entendait pour des semelles dans les grandeurs Nos 22/23 - 44/45 au prix de Fr. 2.50 pour la petite grandeur et non pas à Fr. 2.50 pour toutes les grandeurs.

L'offre s'entend donc comme suit :

Nos	
22/23 - 28/29	à Fr. 2.50
30/31 - 32/33	à Fr. 2.85
34/35 - 38/39	à Fr. 3.45
40/41 - 44/45	à Fr. 3.95. »

SVTM : une résolution

Morges, le 26 juin 1972.

Au comité de la Société suisse de travail manuel et réforme scolaire.

Aux sections cantonales de la SSTM et RS.

A la Société pédagogique vaudoise.

A la rédaction française du journal « Ecole 72 ».

A la rédaction de l'« Educateur ».

Messieurs,

Dans son assemblée générale du mercredi 21 juin 1972, la Société vaudoise de travail manuel a prié son comité d'envoyer aux sociétés et journaux précités, une copie de la résolution ci-après ; résolution votée à l'unanimité des membres présents :

Résolution

L'assemblée générale de la Société vaudoise de travail manuel (SVTM), réunie le 21 juin 1972 à Lausanne, s'élève à l'unanimité contre l'article 1 du projet de statuts visant à modifier le nom de la « Société suisse de travail manuel et réforme scolaire » en « Société suisse de perfectionnement pédagogique ». Elle estime que ce changement trahirait les buts premiers de ladite société. Elle accepterait, par contre, une simplification du nom, pour autant que celle-ci contienne les termes « travaux manuels ».

Elle demande, en outre, que les buts, à l'article 2, spécifient que la société s'efforce de promouvoir l'enseignement des travaux manuels scolaires.

Veuillez recevoir, Messieurs, nos meilleures salutations.

Société vaudoise de travail manuel

Le président :

J.-P. Paccaud

La secrétaire :

Elisabeth Wagnières

Rappel important

Aux correspondants du Bulletin vaudois

(à découper et conserver)

Afin de voir vos communications ou articles publiés au moment où vous le désirez, voici les dates auxquelles le bulletinier serait heureux de les recevoir. Il vous sait gré de lui faciliter ainsi la tâche.

		Date de réception des articles destinés au
Parution	N°	Bulletin vaudois
15 septembre	26	2 septembre
29 septembre	28	16 septembre
13 octobre	30	30 septembre
27 octobre	32	14 octobre
10 novembre	34	28 octobre
24 novembre	36	11 novembre
8 décembre	38	25 novembre
22 décembre	40	9 décembre

N.B. Il va de soi que les communications corporatives urgentes et brèves peuvent me parvenir au plus tard le lundi de la semaine précédant la parution de chaque « Educateur ».

JF.

COMMISSION D'ACHATS SPV

ACHATS

ACTIONS

%

MACHINES A ÉCRIRE HERMES

- a) HERMES Media 3 (y compris coffret)
Prix : Fr. 440.— / PRIX SPV : Fr. 352.—
- b) HERMES 3000 (y compris coffret)
Prix : Fr. 595.— / PRIX SPV : Fr. 476.—
- c) HERMES 3000 B (chariot 33 cm.)
avec housse **Prix : Fr. 675.— / PRIX SPV : Fr. 540.—**
avec coffret **Prix : Fr. 765.— / PRIX SPV : Fr. 612.—**

Remarques

- Cette offre paraît également dans le BULLETIN D'INFORMATION SPV N° 12 (à recevoir début septembre) ; sont joints prospectus et spécimens d'écriture.
- La Commission d'achats SPV ne se charge pas des reprises d'anciennes machines à écrire.
- Livraison : si possible mi-novembre/décembre pour certains types d'écriture. La Commission d'achats précisera par lettre personnelle en octobre ; le nombre de machines commandées déterminera le délai.
- Paiement : dans les trois jours qui suivent la réception de la machine à écrire (aucune exception ne peut être admise).
- Tout renseignement est à demander **par écrit** à la Commission d'achats. (Votre adresse + N° de téléphone. Merci !)

BON DE COMMANDE FERME

l'adresser jusqu'au **30 septembre 1972** (dernier délai !) à :
Commission d'achats SPV, secrétariat central SPV, chemin des Allinges 2, 1006 **Lausanne**.
Prière d'écrire en lettres majuscules.

NOM : M^{me} _____ **PRÉNOM :** _____
M^{lle} _____
M. _____

ADRESSE PRÉCISE : _____

LOCALITÉ : (N° postal) _____

N° de téléphone : _____

Je désire :

Machine à écrire HERMES _____ **PRIX SPV : Fr.** _____

Écriture choisie : _____

SIGNATURE : _____

Affaire de Boudry

Conformément à la procédure souhaitée par la commission scolaire de Boudry, le DIP et la SPN (voir « Educateur » N° 22 du 23 juin), une séance extraordinaire a été organisée « extra muros », afin d'essayer d'analyser les éléments du conflit qui opposait trois de nos collègues à leur autorité scolaire, et d'envisager les moyens de ramener un climat de travail serein au collège de Boudry. Cette séance, convoquée par le DIP, groupait la commission scolaire de Boudry, les représentants du corps enseignant à ladite CS, le DIP, par les soins du chef de service de l'enseignement primaire et de l'inspecteur d'arrondissement, ainsi que deux délégués du CC/SPN.

Nous avons déjà dit que, de purement administrative qu'elle était au départ, l'« affaire » avait peu à peu pris un caractère passionnel et personnel malsain. C'est pourquoi le CC/SPN avait demandé que la discussion ne portât que sur les termes des lettres d'avertissement qu'avaient reçues nos collègues. Par conséquent, il ne pouvait être question que du problème des relations entre le corps enseignant et l'autorité scolaire, placées sous le vocable de « collaboration ».

Disons d'emblée qu'il est apparu nettement que les trois collègues en question ont en quelque sorte servi de catalyseurs à un malaise qui touchait l'ensemble du collège de Boudry. Pourquoi ces trois collègues, et pourquoi pas d'autres ? C'est là sans doute que les éléments d'ordre personnel ont joué leur rôle.

En tout état de cause, aucun des griefs précis qui furent cités à leur encontre ne s'inscrit dans le cadre d'un manque de collaboration. On s'aperçoit au contraire que, par leurs suggestions, leur action personnelle, leur expérience, ces collègues, avec l'appui de l'ensemble des enseignants du lieu, ont tenté de redresser la situation, d'améliorer le climat de travail de l'école. On pouvait, à juste titre, se demander quelle était la conception de l'autorité scolaire quant à la collaboration qu'elle attend des enseignants qui lui sont subordonnés. Eh bien, pour l'un des commissaires en tout cas, elle est claire : « Nous vous payons, faites ce que nous vous ordonnons ! »

On voit que le malentendu est profond. Ce n'est certes pas là l'opinion de tous, et nous relevons avec plaisir les propos des collègues de Boudry, délégués à la CS, lesquels estiment avoir le droit

de n'être pas d'accord avec l'autorité, et de le faire savoir.

Nous avons déjà dit, à plusieurs reprises, dans ces colonnes, combien les enseignants tiennent à établir un dialogue qui leur confère leur place de personnes responsables et compétentes. Lorsque les enseignants mettent en évidence le bien général de l'enfant, ce n'est certes pas du folklore, mais une conscience aiguë de la mission dont ils sont investis. Or, nul n'est placé mieux qu'eux pour connaître ces besoins.

Il a fallu toute la maîtrise du président de séance, M. Roger Hügli, chef de service de l'enseignement primaire, pour éviter la dispersion, et aboutir à une conclusion permettant une relance, dans le sens positif, du problème des relations entre l'autorité et les enseignants.

C'est ainsi que nos collègues de Boudry se sont engagés à présenter dans le plus bref délai un rapport à la commission scolaire, dans lequel ils pourraient librement faire des propositions quant à la collaboration souhaitée. Ce rapport a été rédigé et approuvé par l'ensemble du corps enseignant de Boudry. Il a été expédié le 4 juillet, assorti d'une lettre émanant de tous les enseignants du collège, signée par eux, dont nous vous citons les passages suivants :

«...Nous nous permettons une nouvelle fois et ceci pour que soit ressentie, de la part des deux parties en cause, une réelle volonté de rapprochement, de demander le retrait des avertissements adressés à nos collègues... etc. »

« Nous offririons ainsi, ensemble, la possibilité aux jeunes institutrices et instituteurs entrant en fonctions le 21 août, d'arriver dans une localité où les relations entre la CS et le CE s'avèrent saines et dénuées de toute animosité antérieure à leur postulation. »

La parole est maintenant à la Commission scolaire de Boudry. Nous osons espérer qu'elle aussi saura faire preuve de cet esprit de conciliation et de désir sincère d'améliorer le climat de travail qui a animé le président de séance M. Roger Hügli.

Pour notre part, nous remercions les participants à cette séance d'avoir, sans ambages, jeté sur la table leurs points de vue dans une atmosphère qui est restée tout au long correcte et « fair play ».

Nous publions ci-après le rapport de nos collègues de Boudry, car, mis à part quelques considérations purement locales, il rappelle certains principes auxquels la SPN, la SPR, voire les associations inter-

nationales d'enseignants sont fort attachés.

Signalons que pour l'essentiel, ces principes sont contenus dans la trop méconnue « Recommandation » émanant des services de l'Unesco, publiée à Paris en 1966.

Les articles de cette « Recommandation » ont servi notamment à plusieurs reprises de thèmes aux congrès de la FIAI.

GB.

Rapport

Rapport concernant les relations entre les divers groupes qui constituent la communauté scolaire locale

1. Relations humaines.
2. Les interactions.
3. Les solutions.

Remarques liminaires

Selon « La Charte des droits du personnel enseignant » établie par l'« American Federation of Teachers », article 12, « Tout enseignant doit nécessairement être lui-même libre pour enseigner la liberté... Les enseignants ont le droit d'exiger que leurs écoles soient gérées sur la base des principes fondamentaux d'une saine et vraie démocratie ».

Les relations entre CS et CE telles qu'elles sont encore conçues nous semblent caduques, héritées d'un passé où les rapports, hiérarchisés à l'excès, ne permettaient que des prises de position à sens unique (dans le sens : ordres - exécutions).

Aujourd'hui, de facto sinon de jure, d'autres liens se sont créés entre les diverses autorités scolaires et le corps enseignant, du moins à l'échelon supérieur. Il nous paraît comme éminemment souhaitable que les nouveaux rapports s'instaurent également à la base, c'est-à-dire à l'échelon communal.

Dans la complexité de l'évolution actuelle de la vie et singulièrement de l'école, il nous paraît que l'enseignement doit être compris comme un technicien appartenant en tant que tel à l'équipe de direction aux côtés d'autres personnes représentantes des organes financiers et administratifs. Il est donc souhaitable que le CE soit largement représenté avec participation effective de fait sinon de droit, non seulement dans les CS mais aussi dans les groupes de travail responsables de tout ce qui a trait à la gestion de l'école.

Relations humaines

Selon les thèses I et II du Congrès SPR 1954.

- I. L'école a le plus grand intérêt à ce que de bonnes relations existent entre les autorités et le corps enseignant.
- II. Ces relations doivent être basées sur la confiance, elles impliquent donc des deux côtés franchise et loyauté.

Précisions que les relations humaines devraient être basées sur une connaissance approfondie de l'autre et le respect de sa personnalité.

Mais ces relations doivent avant tout reposer sur la notion d'égalité, non dans la fonction, mais dans la valeur intrinsèque de l'individu.

Les prises de position individuelles ou collectives du CE ne sauraient être mises en échec par le seul fait de l'autorité. Seul un dialogue, avec des chances égales accordées à tous les participants de faire prévaloir leur cause, leurs idées, leurs points de vue, peut aboutir à des solutions valables et efficaces parce qu'acceptées par une majorité sinon par tous. Les différents qui peuvent survenir doivent être réglés de cas en cas, immédiatement, d'individu à individu ou de groupe à groupe selon la nature de ces différents.

Les interactions

Contrairement à ce que l'on a toujours pensé, la CS et le CE ne sont pas deux ensembles disjoints. Le champ de leurs préoccupations communes s'élargit continuellement et tend à les souder en un organisme unique de cogestion scolaire.

L'argent est le nerf de la guerre, c'est l'Etat et la commune qui le fournissent, les écoliers qui en bénéficient. Mais si, partiellement au moins, la CS gère ces fonds, le CE en est, avec les écoliers, mais comme répondante de ceux-ci, l'utilisateur. Il apparaît dès lors que le CE ne peut être le simple exécutant mais qu'il doit pouvoir exprimer des options dans le cadre du budget.

De l'administration (au sens large) d'une école dépend son bon fonctionnement. Le praticien confronté quotidiennement avec une réalité qui remet en question la planification la mieux établie, est conduit à acquérir une souplesse qui lui permettrait de rectifier le tir pour peu qu'on lui en laissât la possibilité.

Même dans la planification qui est la principale attribution d'une commission scolaire, le CE peut être amené, au vu de son expérience pratique, à apporter des correctifs, voire des propositions très divergentes.

Il est du devoir de la CS de faire admettre le CE dans les groupes de travail parascolaires tels que construction et équipement de bâtiments scolaires, jardins d'enfants, centres de loisirs pour la jeunesse, etc., au même titre que les mem-

bres de la commission scolaire. De même, il va de soi que dans tout sous-groupe de la commission scolaire devrait figurer de droit une représentation du CE, qui pourrait même être paritaire.

Les solutions

I. Les contacts

- Une à deux séances plénières de la CS et du CE in corpore seront convoquées chaque année avec un thème de réflexion.
- Une ou deux séances ayant pour but des visites de centres d'éducation.
- Une augmentation du nombre des délégués du CE à la CS s'avère souhaitable pour représenter le CE de chaque collège (3 et 3).
- Chaque sous-commission de la commission scolaire devrait comporter de droit des délégués du corps enseignant avec voix délibérative.
- Les colloques du CE doivent se faire d'une façon régulière au moins une fois par mois. Ils traitent de problèmes généraux. Le collège des enseignants élit son bureau. L'administrateur en fait partie de droit. L'ordre du jour est connu à l'avance ; il est établi par le bureau. Tous les colloques seront protocolés. La participation aux colloques généraux sera obligatoire pour tous les membres du CE. Des colloques de groupes restreints pourront être organisés selon les nécessités. Les membres de la CS sont invités à participer à ces colloques.
- Des groupes de travail seront formés, d'entente avec l'administrateur, pour prendre en charge des points particuliers de l'administration : horaire, bibliothèque, matériel audio-visuel, manifestations, collectes, récoltes du papier, protection de l'environnement, etc.
- Un remplaçant de l'administrateur doit être désigné par la commission scolaire.

II. L'information

Une plus large information à tous les niveaux est souhaitée et nécessaire. L'information interne devrait être faite plusieurs semaines à l'avance, celle au public beaucoup plus large.

III. La planification

Une planification à long terme devrait être faite avant le début de chaque année scolaire.

Ce rapport, vu le court laps de temps qui nous était imparti, est loin d'être

exhaustif. Il est souhaitable qu'il soit repris, complété et amélioré par le dialogue entre la commission scolaire et le corps enseignant.

Boudry, le 4 juillet 1972.

Note du bulletinier : *Ce rapport est signé de six collègues de Boudry, dont les trois incriminés par la CS.*

Comité central

Pour sa dernière séance avant les vacances, le CC a choisi de siéger au vert. C'est ainsi que le 28 juin, notre collègue président Gérard Bouquet conduisit les débats dans le cadre agreste du vallon de Vernéaz.

Etudes pédagogiques

La commission officielle des études pédagogiques a tenu une séance au cours de laquelle le directeur de l'EN a rendu compte des résultats de la nouvelle formule conduisant à l'obtention des brevets d'enseignement. Comme nous l'avons exposé en son temps, les candidats sont examinés tout au long de leur activité à l'EN, tant sur le plan théorique que sur le plan pratique. Il n'y a donc plus de sessions d'examens à proprement parler. Selon leurs « performances » en cours de formation, les candidats sont jugés aptes à enseigner par le collège des professeurs, et sur la foi des maîtres de stages. Seuls les cas douteux sont examinés par des « jurys » dans lesquels la SPN est représentée. La première édition de cette nouvelle formule a été positive.

Le directeur de l'EN a demandé de reconduire pour deux ans encore le mandat de M^{lle} Kemm, directrice adjointe, bien qu'elle ait atteint l'âge de la retraite. Notons en passant que cette demande est contraire à la politique syndicale en général, et à celle de la SPN en particulier, laquelle préconise un abaissement de l'âge de la retraite.

Cartel cantonal VPOD

Le président du cartel cantonal, notre collègue Michel Hunziker, professeur à La Chaux-de-Fonds, a demandé d'être relevé de ses fonctions. Il abandonne du même coup son mandat au sein du comité directeur de Zurich. C'est notre collègue Jean-Jacques Thiébaud, maître au Technicum du Locle, qui présidera aux destinées du Cartel. Notre délégué au comité directeur n'a pas encore été désigné. Il y aura lieu également de remplacer notre ancien collègue Willy Guyot en tant que secrétaire du Cartel.

L'application de la loi sur la revalorisation, en corrélation avec l'adaptation à l'indice des prix à la consommation a laissé planer quelques incertitudes. Le cartel demandera des explications circonstanciées au chef du Département des finances.

Le cartel devra également reprendre le problème de l'attribution des primes de fidélité, dans le sens que le point de départ du calcul doit être l'entrée en fonction, et non la nomination définitive, laquelle, pour diverses raisons peut parfois tarder.

D'autre part il est apparu que les liens entre le CC/SPN et le cartel VPOD ne sont pas assez fréquents. Il conviendra d'assurer une meilleure information réciproque.

SNPP

La société neuchâteloise de perfectionnement pédagogique qui est à l'origine de très nombreux cours de perfectionnement volontaires est une sous-section de la SPN. Elle groupe de nombreux collègues tant de l'enseignement primaire que de l'enseignement secondaire. Afin de permettre à tous ses membres de participer à son assemblée générale annuelle, son comité, présidé par notre collègue Heinz Reber, a décidé de convoquer cette assemblée en dehors de l'assemblée générale de la SPN, comme c'était le cas jusqu'ici.

SPR

Le CC provoquera, au début du mois de septembre, une entrevue avec les organes de la SPR et de la VPOD afin d'y étudier le problème des cotisations neuchâteloises à ces deux groupements faïtières. Les augmentations parallèles des charges risquent de devenir très vite insupportables. La SPN ne désire pas être mise devant un choix impossible. Elle ne peut, pour des raisons différentes, renoncer ni à son appartenance à la SPR, ni au caractère syndical qu'elle s'est donné.

La SPN est d'autre part d'accord de renoncer au principe de la représentation strictement cantonale dans les commissions romandes qui n'engagent pas la politique « extérieure » de la SPR.

Boudry

(Voir article précédent.) Le CC a particulièrement apprécié l'esprit de solidarité et de collégialité que l'ensemble du corps enseignant de Boudry a manifesté sur le fond du problème. Il est à remarquer que cet esprit de corps qui est la manifestation d'une éthique commune à

tous les enseignants n'a pas été du goût de la commission scolaire de Boudry.

Intégration

La commission a tenu une deuxième séance au cours de laquelle nos délégués ont vigoureusement défendu nos positions quant à la participation de la section P à l'organe de direction et à la nécessité de maintenir, pour le bien même du type d'élèves qui nous sont confiés un seul maître dit « généraliste » à la tête d'une classe. Un maître « unique », portant la responsabilité totale de la marche de sa classe, et de ce fait mieux à même de coordonner la progression des élèves dans les disciplines fondamentales et d'éveil. Cela n'exclut cependant pas le recours aux maîtres spécialistes selon les circonstances, pour des branches telles que la gymnastique, les travaux manuels, le dessin. Dans la mesure du possible, latitude devrait être laissée au maître de classe de donner lui-même l'une ou l'autre de ces disciplines, selon les charismes propres de l'enseignant ou selon les besoins d'unité de l'enseignement.

Cours de perfectionnement

La deuxième vague concernant la nouvelle année scolaire a été lancée. Le panorama des cours offerts est vaste et intéressant. On peut cependant regretter que le délai d'inscription ait été si court. D'autre part, la SPN reste allergique à la fixation de certains de ces cours le mercredi après-midi. Les collègues qui s'inscrivent à un cours contribuent à l'enrichissement de l'enseignement dont bénéficie la population scolaire. Il est donc illogique de les pénaliser en leur prenant l'après-midi de détente dont ils ont besoin.

Epreuves communes

Après avoir claironné officiellement la suppression des examens de fin d'année en section P, le DIP a institué des épreuves communes, lesquelles dans les faits en constituent une survivance. L'expérience n'a guère été goûtée. Le CC demandera leur suppression pure et simple. Il préconise en lieu et place l'établissement d'épreuves étalonnées à usage strictement interne, épreuves que le maître pourrait faire subir à ses élèves au moment qu'il juge opportun, et cela, pour lui permettre de situer sa classe et son enseignement sur un plan élargi. La commission pédagogique sera chargée de présenter des propositions au DIP dans ce sens.

Epreuves de sélection

A la suite de tricheries manifestes lors de la passation des épreuves de sélection le service d'orientation scolaire a décidé de présenter pour les sessions complémentaires des épreuves différentes de celles des sessions régulières. Le truc était en effet très simple : certains parents n'envoyaient pas leurs enfants à la première session se procuraient les épreuves et lors de la session complémentaire, destinée aux élèves qui n'avaient pu subir la première, les « carottes étaient cuites ! »...

Neuchâtel

Pour des raisons que la SPN ignore, puisqu'elle n'a pas été consultée les ACOO ont été supprimées à Neuchâtel. Il semble qu'au minimum, une information se serait imposée.

D'autre part, la SPN n'est pas représentée dans la commission d'intégration du Littoral, présidée par M. Gaston Clottu, ancien conseiller d'Etat. Ce problème intéresse pourtant au premier chef la SPN, plus particulièrement les sections de Neuchâtel et de Boudry. Une démarche dans ce sens sera faite auprès du DIP.

Le Locle

Un collègue de l'enseignement secondaire a présenté à la section du Locle une demande d'adhésion à la SPN. Nos statuts sont actuellement clairs en la matière : peuvent faire partie de la SPN, les collègues enseignant à l'école primaire et dans la section P de l'enseignement secondaire. C'est l'occasion pour la SPL de remettre sur le tapis le problème de l'association unique des enseignants dans un cadre syndical. La section du Locle sera chargée de mettre sur pied une commission d'étude. Rappelons que ce souci d'unité, de front commun, est une constante politique de la SPN depuis plusieurs années. N'ayant pu convaincre les collègues romands de cette nécessité, la SPN continuera ses prospections dans ce but.

GB.

† Paul Perrelet

C'est avec une profonde tristesse que nous avons appris le décès de Paul Perrelet, ancien directeur des écoles primaires de La Chaux-de-Fonds.

Jeune instituteur, il avait débuté, comme Numa Droz, au collège de la Sommaille. Très tôt il s'était spécialisé dans l'enseignement des travaux manuels qu'il avait enseignés au Gymnase et à l'Ecole normale de La Chaux-de-Fonds. Il y avait formé plusieurs instituteurs et ins-

titutrices qu'il avait profondément marqués par son souci d'ordre, de travail méthodique, son sens pédagogique et son enthousiasme. Il les retrouvait ensuite comme collègues et les suivait avec intérêt et compréhension dans leur carrière. Aussi, sa nomination au poste de directeur des Ecoles primaires fut-elle accueillie avec joie.

Dans sa nouvelle position, il conserva la même attitude de courtoisie et de respect du corps enseignant. Il avait été membre de la SPN qu'il avait dû quitter en passant au Gymnase, mais avait tenu à en rester membre auxiliaire, titre auquel il tenait beaucoup. Nommé directeur, il tint à assurer dès le premier jour un esprit de collaboration avec le syndicat qu'il consultait chaque fois qu'il envisageait une modification d'une certaine importance concernant l'école et particulièrement le corps enseignant. Toutes ses décisions étaient empreintes du souci de faire équipe avec ceux qui travaillent au bien des élèves.

Il savait l'importance des manipula-

tions, des constructions, des plans, des schémas pour ouvrir et former l'intelligence de l'enfant, aussi fut-il un des fondateurs de la Société neuchâteloise de travail manuel et de réforme scolaire devenue Société de perfectionnement pédagogique; chacun connaît le rôle vital qu'il a joué dans son sein.

Toujours dans la même optique, il prit une part prépondérante dans les activités de Pro Juventute, du Foyer de l'écolier, du Centre de Malvilliers et il assura l'équipement de nos écoles en skis gratuits.

La SPN est reconnaissante à Paul Perrelet de tout ce qu'il a fait pour les enfants, le corps enseignant et l'école en général. Elle prie sa veuve et ses enfants de croire à la plus sincère sympathie de tous ses membres.

MJ.

Rédacteur de la rubrique neuchâteloise
Georges BOBILLIER, Jeanneret 39a,
2400 Le Locle, tél. (039) 31 32 29.

comparaient leurs pensées et leurs convictions profondes.

4. Chacun fit de deux à cinq visites. Chacun reçut de deux à sept visiteurs.
5. L'expérience s'est déroulée pendant le semestre d'hiver.
6. Le 6 mai, lors d'un séminaire, nous avons essayé de faire le point; nous avons mis en commun nos observations, nos expériences, nos remarques, nos réflexions afin de sentir si nous pouvions dégager quelques lignes de forces.
7. Ce sont ces constatations, ces réflexions et ces questions que je vous livre ici. Il m'a semblé important de les faire connaître. Elles sont parfois le reflet de l'ensemble, parfois d'un groupe, parfois d'une seule personne.

Constatations et remarques

1. Concernant notre personnalité

- Nous remarquons que les relations entre collègues ont évolué. Elles paraissent plus vraies, plus profondes et plus profitables après ces visites.
- Nous avons pu remarquer que beaucoup de choses agissent sur nous inconsciemment, et qu'il faudrait ou s'en libérer, ou en prendre conscience.
- Nous sentons qu'après ces visites nous remettons notre rôle en question.

2. Concernant nos classes

- Nous constatons l'hétérogénéité des élèves dans nos classes.
- Nous remarquons que nos classes sont un ghetto pour certains élèves. La ségrégation est insupportable pour certains parents et enfants.
- L'attitude condescendante adoptée parfois envers nos élèves renforce le sentiment déjà pénible de « nous - ne - sommes - pas - comme - les - autres ».
- Nous sentons la nécessité de repenser le rôle et l'utilité de nos classes particulières.

3. Concernant notre rôle et notre attitude

- Nous ressentons comme une très grande chance la liberté d'action que nous avons dans nos classes.
- Nous remarquons que l'enseignement spécial repose avant tout chez nous sur la personnalité du maître.
- Nous avons observé que l'attitude du maître conditionne la classe; que des attitudes semblables chez les maîtres ont des effets semblables au niveau des élèves.
- Nous constatons que des attitudes comme celles de diriger, guider, conduire, créent des habitudes de dépendance chez les élèves; que des attitudes com-

Jura

Anne, ma sœur Anne...

La SPJ est toujours à la recherche d'un correspondant à l'« Educateur ».

Faut-il envisager que nous ne soyons plus présents dans les colonnes de notre journal romand?

Nous espérons que notre nouvel appel sera mieux entendu que le premier (H. Reber, tél. (032) 41 11 92).

Comité central SPJ.

Congrès quadriennal

Nous vous communiquons la date et le lieu du Congrès quadriennal de la SPJ. Celui-ci aura lieu le samedi 2 décembre 1972 au Palais des congrès de Bienne.

Une information complète paraîtra dans l'« Educateur ».

Comité central SPJ.

ASA - Section jurassienne

COMPTE RENDU D'UNE EXPÉRIENCE CONCERNANT L'ÉTUDE DE « LA RELATION PÉDAGOGIQUE » EN CLASSES AUXILIAIRES

L'expérience

1. Des maîtres de classes auxiliaires ont décidé d'étudier le thème ci-dessus d'une manière concrète, en se fondant sur des observations et des expériences faites lors de visites de classes.
2. Lors de deux séminaires préparatoires, ils ont mis au point le déroulement de

ces visites et défini les buts recherchés dans cette expérience nouvelle.

3. Un enseignant passait une matinée dans la classe d'un collègue, puis il dînait avec lui. Dans l'après-midi, ils parlaient de leurs observations, de leurs expériences, de leurs difficultés, de leurs réussites, de leurs doutes; ils échangeaient leurs points de vue, ils

me celles de critiquer, approuver, désapprouver, juger, soumettre, récompenser, punir... ont pour effets de rendre les enfants plus soumis, plus dépendants, de créer ou la passivité ou l'opposition.

Questions...

(Lors du séminaire, de nombreuses questions ont surgi, dévoilant la complexité des problèmes et la nécessité de les analyser pour les comprendre.)

1. Sur notre rôle

- Qu'a-t-on le droit de faire ?
- Que nous demande la société ?
- Que nous demandent les parents ?
- Jusqu'à quel point doit-on suivre les directives de la société et les désirs des parents ?
- Ne peut-on qu'enseigner, c'est-à-dire faire abstraction d'une partie de la personnalité de l'enfant ?
- Qu'est-ce qui est le plus important : l'intelligence, l'affectivité, l'équilibre de l'enfant ?
- Puisque nous avons une très grande latitude dans nos classes, voulons-nous changer quelque chose ?
- Si oui, sur quelles bases, sur quelles valeurs et au nom de quoi ?

2. Sur les enfants

- Les enfants sont-ils vraiment heureux dans nos classes ?
- Ne souffrent-ils pas de la « ségrégation » ?
- Pourquoi et en quoi les enfants de nos classes ne sont-ils pas comme les autres ?
- N'est-ce pas la société et l'école qui créent la ségrégation en posant comme valeur principale : le niveau d'instruction ?
- Pourquoi ignore-t-on dans nos classes, comme dans les autres, la vraie personnalité de chaque enfant ?

3. Sur nos classes

- Faut-il créer des classes AI et accentuer ainsi la ségrégation ?
- N'est-il pas possible d'intégrer ces enfants dans des communautés de classes normales ?
- Dans l'état actuel des choses, cette possibilité est-elle envisageable ? Peut-être à l'échelon expérimental ?

Conclusions

- L'expérience nous a fait découvrir un grand nombre de problèmes que nous avons la possibilité d'étudier, d'analyser.

- Après cette première expérience, nous désirons continuer l'étude de ces problèmes.
- Nous rechercherons ensemble la possibilité d'apporter des changements dans nos classes.
- Nous sentons le besoin d'apprendre à comprendre mieux la manière dont nous nous comportons, la façon dont nous réagissons à l'autre, à l'entourage.
- Notre programme d'activité tiendra compte de ces lignes de forces.

E. Stöckli, Bienne.

SJTMRS - Centre de perfectionnement

Cours 1972 (automne)

1. Mathématique moderne

Numération I : 3 jours (16, 23, 30 septembre 1972) à Porrentruy.

Chef de cours : M. G. Guélat, maître d'application, Ecole normale de Porrentruy.

S'il est un domaine enchanteur de la mathématique renouvelée, c'est bien celui de la numération. Plan d'études actuel et programme romand en parlent.

Qu'est-ce au juste ?

Les participants découvriront bases et puissances en manipulant matériels multi-bases et abaques modernes.

Participation : par suite du matériel à disposition, le cours est limité à 24 inscriptions.

2. Photographie

5 jours (5, 6, 7, 9, 10 octobre 1972) à Bienne.

Chef de cours : M. J.-P. Berthoud, maître secondaire, Bienne.

Théorie (structure d'une émulsion, développement, bain d'arrêt). Rôle du matériel. Agrandissement sur papier. Agrandissement sur film (en vue de l'emploi sur rétroprojecteur ; procédés spéciaux). Prise de vue en lumière artificielle (type d'éclairage ; mesure de lumière ; règles d'éclairage ; flash).

Participation : limitée à 12 inscriptions.

3. Ecologie

4 jours (20, 21, 27, 28 octobre 1972) à Saint-Ursanne (Paquaille).

Chef de cours : M. J.-P. Airoldi, maître à l'Ecole normale de Porrentruy.

Ecologie terrestre (hêtraie et pâturage). Végétation et faune. Techniques de piégeage et capture. Ecologie et systématique des micromammifères et arthropodes ter-

restres. Eventuellement dissection d'un petit mammifère.

Hydrobiologie (eau courante, eau stagnante). Technique d'échantillonnage. Etude de la faune des invertébrés. Eventuellement étude des algues et systématique des poissons.

Participation : limitée à 15 personnes.

4. Nos champignons

4 demi-journées (9, 16, 23, 30 septembre 1972) à Porrentruy.

Chef de cours : M. Joseph Saunier, instituteur à Villars-sur-Fontenais.

Systématique. Excursion et analyse dans la nature. Classement et préparation d'une petite exposition.

5. Relations parents - école

3 soirées (23, 30 octobre et 6 novembre 1972) à Delémont.

Conférencière : M^{me} A. Adhemar, psychologue, Neuchâtel.

Causeries. Débats.

6. Visite du Foyer jurassien d'éducation,

Delémont

1 jour (26 octobre 1972).

Aperçu des problèmes de l'enfance et de l'adolescence inadaptée.

Visite dirigée par M. G. Rais, directeur du foyer.

7. Email sur cuivre

4 jours (du 11 au 14 octobre 1972) à Delémont.

Chef de cours : M. Jo Brahier, Delémont.

Découpage et mise en forme du cuivre. Traitement et application des émaux. Diverses techniques de décoration. Fabrication des apprêts (étain, maillechort, bois).

8. Initiation à l'imprimerie en couleur

1 jour (4 novembre 1972) à Bienne, éventuellement Porrentruy.

Brève introduction sur les principes d'impression et la notion des couleurs. Création de groupes de travail. Technique du mélange des couleurs. Impression « Iris » et deux couleurs. Eventuellement monotypie au pinceau ou à la spatule.

Inscriptions

Auprès de M. Georges Varrin, instituteur, case postale 54, 2900 Porrentruy, ou du Centre de perfectionnement du corps enseignant, case postale 55, 2720 Tramelan.

Délai : 2 septembre 1972.

Merci, monsieur Paul Simonet

Une démission. Un regret.

Lorsque ces lignes paraîtront, M. Paul Simonet, connu des milieux scolaires romands qui touchent à l'enseignement primaire, aura passé la main à son successeur, M. Armand Maillard, inspecteur scolaire. C'est un regret unanime de la part des enseignants fribourgeois que suscite la décision prise par M. Paul Simonet de résilier la lourde charge de chef du service de l'Enseignement primaire. Dès le début de ses fonctions, en qualité de secrétaire d'abord, il s'employa activement à instaurer un climat de confiance dans les relations de service qu'il eut à assumer avec le corps enseignant et ses sections. Ce n'est point seulement avec l'esprit qu'il envisageait ses rapports à l'égard de tous ceux qui avaient à le consulter ; il avait le don de les concevoir à travers le contact humain dont il avait le secret, sachant avec la même habileté aborder les personnes, dénouer les questions parfois épineuses que sa bonté et sa patience proverbiale parvenaient à résoudre.

Certes, les difficultés ne lui ont pas manqué au cours des dix ans qu'il a consacrés au secteur qui lui était dévolu. Il eut notamment à faire face aux tâches innombrables créées par l'évolution extraordinaire des problèmes scolaires. A force de travail, faisant preuve d'une ténacité à la fois calme et résolue, il vint à bout d'une besogne écrasante qui aurait justifié souvent l'emploi d'un personnel plus nombreux. Et pourtant, M. Simonet assure qu'il a vécu une époque privilégiée, marquée par l'approche et les premières réalisations d'une mutation scolaire aussi rapide que profonde. Sans désespérer, les envisageant avec réalisme, il fut affronté à des tâches nouvelles, à des orientations et des responsabilités croissantes.

Il n'entre pas dans notre intention de relater ici, la place nous manquant, pour inventorier l'extraordinaire floraison de lois, d'ordonnances et de règlements qu'il eut à proposer. Nous voudrions souligner par contre la part prépondérante et décisive qu'il a prise pour l'amélioration sensible (il était temps) des conditions matérielles du corps enseignant primaire. Il pressentit la nécessité de créer et d'animer, d'entente avec ses collègues romands, la conférence des chefs de ser-

vice dont l'institutionnalisation fut à l'origine de l'IRPD.

Ne se dérochant pourtant jamais aux sollicitations du dévouement, parvenu à l'âge où ses condisciples enseignants accédaient à la retraite, il décida librement, ce printemps, en face des responsabilités nouvelles dues à l'application des programmes romands et à la coordination scolaire de renoncer à la fonction de chef de service. Mais M. Simonet n'était pas homme à se laisser déborder, ni à craindre les rigueurs et le rythme de son travail. En collaboration avec M. Armand Maillard, son successeur à qui va d'ores et déjà la pleine confiance du corps enseignant, il assumera désormais, dans le même secteur, un mandat d'ordre administratif.

Par le canal de l'« Educateur », M. Simonet, affable et réservé, reporte toute la reconnaissance qu'on lui devra longtemps, sur tous ceux, et ils sont nombreux dit-il, qui l'ont largement secondé et soutenu dans l'accomplissement consciencieux de sa fonction.

Au fil de ce bref hommage, nous avons parlé au passé, comme s'il nous quittait. Fort heureusement, il nous reste, toujours disponible, riche d'une expérience précieuse, prêt à poursuivre, dans son nouvel emploi, un dévouement qu'il exerçait comme une mission.

A M. Simonet, né et fait pour l'école, maître primaire irréprochable en campagne et en ville, laissant au poste qu'il quitte une œuvre d'organisation marquée de son empreinte, l'Ecole primaire fribourgeoise a foncièrement conscience qu'elle lui doit beaucoup.

A. C.

ECOLE 72 Un météore ?

Une vivante exposition... haute en couleur, palpitante d'originalité et de bon goût, malgré quelques rares inhabiletés. C'est ainsi que s'offrit au regard des très nombreux visiteurs et curieux, cette charmante illustration d'un très bel effort scolaire qu'on a voulu intituler à juste titre « ECOLE 72 ». Cela, afin de démontrer que l'on a choisi délibérément de fixer l'objectif sur une courte période de l'année scolaire et pour attester d'autre part que notre école sur laquelle se braquent les yeux de l'actualité, est à l'écoute des tendances ou des innovations

susceptibles d'en vivifier l'esprit, d'en revigorer la méthode.

Un seul regret... nous incite à penser qu'une propagande mieux orchestrée, organisée suffisamment tôt aurait conféré à cette « ECOLE 72 » tout le retentissement que nous lui aurions souhaitée. D'aucuns auraient exprimé le vœu que cette manifestation, qui a suscité beaucoup de sympathie, eût pu être mise en place quelques semaines plus tôt et dans un cadre qui aurait permis d'en prolonger la durée. Mais trêve de considérations !

Le but... que s'étaient fixé les organisateurs sous l'égide compétente de M. Armand Maillard, inspecteur scolaire, nous paraît avoir été pleinement atteint. Que de fois n'entend-on pas ricaner « Que fait-on à l'école ? » ou encore « On n'y comprend plus rien, ce n'est hélas plus l'école de notre temps ». A ces questions insidieuses ou désabusées, le visiteur averti pouvait dire : voyez, lisez, feuillotez, compulsez, admirez. Cet étalage artistiquement conçu, placé sous le signe de l'anonymat (classes et élèves) a largement prouvé que les écoles de Fribourg ont réalisé par là un magnifique effort de collaboration, une volonté évidente d'émulation.

Au premier coup d'œil... il a semblé que la part réservée au dessin sous ses différentes formes, au bricolage, aux travaux manuels, ait pu paraître exagérée, au détriment des activités essentielles : la langue française et les mathématiques. Il faut convenir toutefois que toutes les branches scolaires ne se prêtent pas d'une façon égale à une illustration aussi suggestive qu'on le voudrait. On a pu se rendre compte cependant que presque toutes les activités ont trouvé place dans cette vivante présentation : panneaux géographiques, schémas d'histoire et d'éducation civique, travaux de français, graphiques d'arithmétique et de géométrie, tableaux de sciences naturelles, travaux personnels ou de groupe selon la méthode Freinet. Un chroniqueur a pu dire que le salon des « travaux à l'aiguille » a mis harmonieusement en parallèle les parts évangéliques de Marthe et Marie.

On a pu se convaincre que l'école n'est pas une officine où l'on travaille en vase clos, une chasse gardée de la pédagogie, sous l'impulsion d'un dirigisme autoritaire désuet. Notre école a montré au contraire qu'elle n'a rien à cacher, rien à craindre. L'éventail des réalisations qu'on y a découvert atteste qu'elle ose se montrer au grand jour. Elle ouvre ses portes à tous ceux qui, sans esprit de clocher ou d'ingérence intempestive, lui témoignent une sollicitude éclairée : celle des parents, des familles, des chefs d'entreprise,

l'intérêt et l'appui attentifs des autorités. Les futurs enseignants n'ont évidemment pas manqué d'y venir sous la conduite de leur maître respectif de méthodologie ; ils y ont puisé de précieux renseignements, découvert maintes trouvailles qui les inciteront aux secrets de l'intuition.

Un gage pour l'avenir

Des manifestations semblables et de cette ampleur avaient été organisées ces dernières années à Broc sous l'impulsion de M. l'inspecteur Corboz, à Sivrize à l'instigation de M. Armand Maillard qui fut cette année à Fribourg l'initiateur perspicace de « ECOLE 72 » dont on espère qu'elle aura des retombées bénéfiques. Soucieux de conférer à notre école un caractère éclectique, à la fois imprégné de tradition et ouvert au temps pré-

sent, M. Maillard s'était assuré le concours spontané, soit de la section friburgeoise de la SPF animée par M. Loup, soit celle présidée par M. Oberson, de la Section-Ville de l'Association cantonale.

Le corps enseignant de Fribourg, fort de cette réussite qui lui fait honneur, ne doit pas en rester là. Une telle exposition ne saurait bien sûr se substituer au patient et obscur processus de formation intellectuelle et éducative. Un avis généralement exprimé lors de la visite à « ECOLE 72 » a émis le vœu que nos écoles persévèrent, sous une forme aussi imaginative, dans la préoccupation qui l'anime, de faire connaître au grand jour, les signes rassurants de la mission éminente qu'elle s'efforce d'accomplir.

« ECOLE 72 », ne serait-elle qu'un modèle ?

A. C.

Divers

JEUNESSE ET ÉCONOMIE

Séminaire de Chexbres 1972

Rappel aux participants

Afin d'être en mesure d'organiser des séminaires répondant aux besoins du corps enseignant, les organisateurs ont élaboré un questionnaire d'appréciation qui a été envoyé à tous les participants.

Le résultat de ce sondage sera d'autant plus intéressant si un grand nombre de

personnes y répond ; aussi nous nous permettons de vous rappeler ce questionnaire en vous priant de le renvoyer au CIPR, Case postale 401, 1211 Genève 26.

Merci de votre précieuse collaboration.

Jeunesse et Economie.

Service de placement SPR

Cours de français à l'Auberge de jeunesse de Territet. Il aura lieu du 8 au 21 octobre 1972. Nous cherchons des collaborateurs pour diriger les excursions et animer les loisirs.

Hongrie : collègue hongroise désire contact avec collègues de Suisse. Correspondance puis invitations réciproques.

Italie : famille de Milan cherche jardinière d'enfants ou personne capable dès le 1^{er} octobre 1972. Voyages, sports, loisirs.

Le cours d'allemand de Darmstadt a groupé 20 participants et a remporté un réel succès. Pour 1973, il est question d'un

cours à l'Auberge de jeunesse de Saint-Gall, par des professeurs qualifiés.

Allemagne, Angleterre, Autriche et Suisse alémanique : familles que nous connaissons personnellement accueilleraient dès septembre ou octobre des jeunes filles « au pair ». Atmosphère familiale, aide de ménage, surveillance d'enfants en bas âge et possibilités de fréquenter des cours de langue.

Francfort : dans la famille du consul de Suisse à Francfort, une jeune Romande serait la bienvenue. Libre tout de suite.

Pour tous renseignements et offres, s'adresser à André Pulfer, 1802 Corseaux.

Revue « Choisir »

Problèmes de l'enseignement

Au nombre des problèmes de notre époque, ceux que posent l'école et l'enseignement sont souvent parmi les plus brûlants : contestation, réforme, coordination, recyclage, déscolarisation, etc.

Après la publication de dossiers sur l'avortement, la franc-maçonnerie, le catholicisme et le protestantisme romands, l'équipe de rédaction de « Choisir » a entrepris depuis plusieurs mois une étude sur les questions de l'enseignement. Sans prétendre épuiser le sujet, elle s'est surtout penchée sur la réalité helvétique et même plus particulièrement romande, pour tenter une analyse de situation. C'est ainsi que vous trouverez dans le N° 154 de « Choisir » (à paraître au début septembre 1972) :

Des analyses de situation

Eugen Egger : le problème en Europe et en Suisse : orientations, tensions, prospective.

Jean Cavadini : le problème romand dans sa spécificité, orientations, recherches sur la coordination.

Des témoignages

Des enseignants : ce qu'ils attendent, ce qu'ils espèrent.

Des enseignants : comment ils conçoivent la relation pédagogique (collaboration de : Cornélia Thévenaz, Jean-Marc Boillat, Jean-Pierre Reichle).

Des essais

Pierre Furter : les dimensions politiques d'une éducation libératrice.

Jean-Marie Moekli : l'éducation permanente.

Des utopies

A propos de Illich, O'Neill, Bettelheim, Freire : la position de la rédaction.

Les articles énumérés ci-dessus sont d'un intérêt certain. Si vous êtes préoccupés, vous aussi, par les questions qu'ils soulèvent, nous vous proposons de nous faire directement votre commande au moyen du talon ci-joint.

Bulletin de commande

à adresser à : revue « Choisir », 14 B, avenue du Mail, 1205 Genève, CCP 12 - 413.

Veuillez me faire parvenir, au prix de Fr. 5.—, avec bulletin de versement
exemplaires

du N° 154 de « Choisir », dossier enseignement (aucun dépôt ne sera fait).

Adresse : _____

SSMG - Rectification

Notre publication de cours parue dans l'« Educateur » N° 26, p. 515, comporte une erreur, que nous vous prions de bien vouloir corriger en tenant compte des indications ci-après.

Il s'agit du cours N° 23, orientation et jeux, Macolin, du 9 au 14 octobre 1972.

Ce texte est à rectifier comme suit :

2 au 7 octobre 1972 à Lyss.

SSMG / CT.

Assurances

Les grands aventuriers

Comme l'a dit Charles Péguy, les parents sont les grands aventuriers des temps modernes. Appliquée à la responsabilité légale du chef de famille, cette affirmation garde toute sa force.

En effet nous avons dans nos précédents articles relaté un cas réel où des enfants avaient « réussi » à faire dérailler un train, provoquant ainsi environ Fr. 100 000.— de dégâts.

Partant de cet exemple concret, nous avons défini la responsabilité respective du chef de famille et de l'enfant mineur.

Voyons maintenant quelles sont, dans les faits, les conséquences des dispositions du Code civil suisse. Quatre éventualités peuvent se présenter :

1. Chef de famille et mineur non responsables.

Supposons d'abord qu'aucune obligation de réparer le dommage ne vous incombe : vous devrez opposer vos arguments aux revendications du lésé, soutenir des discussions assez vives et prendre un avocat si un procès vous est intenté. Vous serez accablé d'ennuis et de frais, même si finalement il est reconnu que la partie adverse avait tort de vouloir mettre votre responsabilité en cause.

Si vous êtes assuré, votre assureur se chargera de vous défendre et assumera toutes les démarches et les frais que cela implique.

2. Chef de famille et mineur solidairement responsables.

3. Chef de famille seul responsable.

Votre responsabilité est engagée : qu'elle soit entière ou partielle, que vous soyez seul responsable ou que vous le soyez solidairement avec votre enfant mineur, vous devrez payer vous-même l'indemnité due au lésé.

Si vous êtes assuré, votre compagnie réglera cette somme à votre place, conformément au contrat d'assurance.

4. Mineur seul responsable.

Seule la responsabilité de votre enfant est valablement mise en cause : s'il n'a pas de fortune personnelle, une action immédiate n'aboutira qu'à un acte de défaut de biens. Mais dans ce cas, il est probable que la partie adverse attendra que le mineur ait acquis une formation professionnelle, qu'il gagne sa vie et soit à même de commencer à payer sa dette. Qui voudrait voir son enfant débiter dans l'existence avec un pareil handicap ?

Si vous êtes assuré, il n'y a pas de problème. Votre compagnie interviendra, car cette assurance couvre non seulement la responsabilité civile du chef de famille, mais aussi la responsabilité personnelle des enfants mineurs, sans parler de la responsabilité civile personnelle de l'épouse et de celle du personnel de maison dans son activité au service du preneur d'assurance.

Soulignons encore que cette assurance est la moins onéreuse de toutes, au regard des risques assurés et des garanties offertes. Enfin, précisons aussi qu'indépendamment des situations que nous avons analysées, la couverture est pratiquement acquise pour tout fait de la vie privée (à l'exclusion donc de la responsabilité qui découle de l'exercice d'un métier ou d'une activité lucrative).

A titre d'exemple, cette assurance garantit notamment la responsabilité en tant que sportif, détenteur d'abeilles, propriétaire d'installations de radio et de télévision, propriétaire d'une maison de simple habitation et d'une maison de vacances, locataire d'un appartement ou d'une maison familiale, y compris les dégâts causés accidentellement aux locaux d'habitation loués, gardien bénévole occasionnel et temporaire de chiens, détenteurs de chevaux (sans but lucratif), tireur, détenteur d'armes et de munitions.

Cette assurance peut aussi comprendre la responsabilité civile consécutive à :

- des sinistres causés par un ou plusieurs chiens dont l'assuré est le détenteur habituel ;
- l'exercice de la chasse ;
- l'obligation d'entretien de citerne contenant des huiles minérales (jusqu'à 20 000 litres).

Comme tous les vrais aventuriers, les parents doivent être prévoyants. Nous ne saurions trop leur recommander de souscrire une assurance couvrant leur responsabilité civile de particulier et chef de famille et, partant, celle de leurs enfants mineurs.

Année internationale du livre

« Livres d'images, image du monde »

Parmi les nombreuses manifestations organisées en Suisse en l'honneur de l'Année internationale du livre 1972, l'exposition « Livres d'images, image du monde » (Bilderbuch, Bild der Welt) inaugurée le 2 mai au Musée des Arts et Métiers à Berne se veut vouée tout spécialement à la promotion de la compréhension réciproque entre les peuples, qui est une des raisons d'être de l'Unesco. « Dans les catalogues des maisons d'édition suisses de livres d'images pour enfants, des artistes du monde entier sont représentés. En même temps, les artistes suisses apportent une contribution importante à cette compréhension internationale, car nombre de leurs livres sont traduits en d'autres langues et connus dans le monde entier. Ni la télévision, ni les revues illustrées n'ont permis aux enfants des autres continents de se faire une idée de l'évolution de notre pays au cours des dernières années. Et une grande partie de la connaissance qu'ont les enfants de chez nous des pays étrangers leur a été transmise de la même manière par des livres d'images. »

Cette grande exposition montre surtout les œuvres de 28 artistes suisses. Leurs portraits, le récit de leurs carrières professionnelles complètent la sélection de gravures en couleurs tirées de leurs livres ; ces livres eux-mêmes peuvent être consultés à loisir dans un coin de la grande salle. On y trouvera notamment cette œuvre de référence qui fait toujours autorité dans le domaine, *Die Welt im Bilderbuch*, par Bettina Hürli-mann (Atlantis, 1965), avec ses chapitres consacrés aux livres d'images pour enfants des divers pays et continents.

Par cette exposition, c'est un monde d'enchantement qui nous touche, un monde rêvé pour les enfants par des adultes qui ont la nostalgie de leurs rêves d'enfant — et le don de pouvoir les exprimer, en paroles et en images, pour ceux qui sont en quête des mêmes rêves. Heureuse annexe à l'exposition — des chevaux, des papiers, des crayons de couleur pour les talents-en-herbe tentés de s'exprimer sur place. Leurs dessins sont collectionnés dans un grand cartable : en tirera-t-on des chefs-d'œuvres juvéniles ? Après Berne, l'exposition sera montrée dans de nombreuses autres villes du pays, jusqu'à la fin de 1973.

Unescopresse Berne.

Un problème de la presse

La concentration dans les entreprises de presse et la liberté d'expression

Le nombre des journaux quotidiens augmente dans le monde — d'environ 4 % en dix ans. Mais, parallèlement à cette progression globale limitée, on constate une autre tendance qui concerne plus particulièrement les pays industrialisés : c'est la diminution du nombre des titres qui coïncide avec une concentration dans les entreprises de presse.

Récemment encore, la disparition de quotidiens célèbres — parfois centenaires — a attiré l'attention sur ce mouvement apparemment inévitable et dont on peut redouter le danger qu'il représente pour la liberté d'expression.

Mais que recouvre exactement l'appellation « journal quotidien » ?

Suivant une recommandation adoptée par la Conférence générale de l'Unesco, en 1964, concernant la normalisation internationale des statistiques de l'édition de livres et de périodiques, est considéré comme quotidien « un journal d'informations générales destiné au grand public et qui a essentiellement pour objet de constituer une source originale d'information par écrit sur les événements d'actualité intéressant les affaires publiques, les questions internationales, la politique, et qui paraît au moins quatre fois par semaine ».

A partir de cette définition, le dernier annuaire statistique de l'Unesco dénombre, pour 1969, 7680 quotidiens paraissant dans le monde avec un tirage global de 365 millions d'exemplaires, soit 130 journaux pour 1000 habitants. Dix ans auparavant, on en avait dénombré 7350 avec un tirage de 275 millions d'exemplaires.

Un phénomène propre aux pays industrialisés

Il y a incontestablement une augmentation numérique pour certains continents : en Amérique du Nord (1880 quotidiens en 1969 contre 1865 en 1959), en Amérique latine (1085 contre 1064), en Asie de l'Est (360 contre 280), en Asie du Sud (1600 contre 1300), en Océanie (114 contre 100), et en URSS (630 contre 500).

En revanche, on constate une diminution sensible du nombre des quotidiens en Afrique (210 en 1969 contre 220 en 1959), et surtout en Europe (1800 contre 2020). Mais, plus encore qu'une diminu-

tion du nombre des titres, c'est la concentration des entreprises de presse qui s'accroît dans les pays industrialisés, ainsi que le montre une enquête réalisée par la Fédération internationale des éditeurs de journaux et publications (FIEJ), organisation non-gouvernementale associée aux travaux de l'Unesco. L'évolution de la situation constatée aux Pays-Bas fournit à cet égard un exemple frappant : en effet, si le nombre des quotidiens reste presque constant, celui des maisons d'édition, par contre, est tombé de 54 à 34 entre 1960 et 1970. Nous retrouvons là le phénomène de concentration qui explique, dans une certaine mesure, la crise que traverse la presse quotidienne.

Les organisations professionnelles voient quatre causes principales à la concentration des entreprises de presse : 1. l'augmentation des frais techniques (impression, publication, distribution, etc.) qui condamne à terme les petites et moyennes entreprises ; 2. la nécessité d'investissements considérables pour la modernisation de l'équipement ; 3. l'insuffisance des ressources procurées par la publicité, et 4. les dépenses supplémentaires nécessaires pour faire face à la concurrence des autres mass media. En un mot, on peut dire qu'à une élévation constante des coûts correspond une augmentation trop limitée des recettes.

Des causes essentiellement économiques

Ce sont là des causes essentiellement économiques, ainsi que le souligne dans une intéressante étude le professeur Jacques Léauté, directeur du Centre international d'enseignement supérieur du journalisme à Strasbourg. Et il ajoute : « La concentration est d'autant plus préoccupante qu'elle est loin d'avoir atteint son terme ».

Analysant les conséquences d'une forte diminution du nombre des journaux, M. Léauté écrit : « Cette situation pose aux travailleurs de la presse, des journalistes aux ouvriers, les mêmes questions qu'à tous les autres travailleurs, mais la concentration des entreprises de presse crée une difficulté spéciale... Entreprise économique, l'entreprise de presse est aussi, essentiellement, une entreprise de l'esprit. L'ambiguïté du statut des journalistes réside dans le fait que le journaliste est, d'un côté, le salarié d'une entreprise économique, affilié à des syndicats professionnels, soumis aux conventions collectives professionnelles, comme les salariés des autres entreprises économiques, et, de l'autre, qu'il demeure le dépositaire de la tradition de l'écrivain,

un homme au service de l'information, de la liberté, de l'esprit. De là encore, l'ambiguïté des fonctions de la presse qui, toute régie qu'elle est elle-même par les nécessités économiques de la concentration, remplit une fonction civique qu'aucune entreprise économique assume : la fonction informative au sens large ».

De façon concrète, comment se présente actuellement ce mouvement de concentration ?

Travaillant sur des données provenant de quinze pays dans lesquels existent des groupes ou chaînes de quotidiens réunis sous la même propriété, la FIEJ a dressé des courbes qui permettent d'établir une comparaison graphique du degré de concentration de la presse dans ces pays.

Pour cette étude, on a calculé, pays par pays, le pourcentage de diffusion quotidienne contrôlée par les 4, 8 ou 20 plus grandes entreprises. Le « pourcentage moyen » que nous indiquons (entre parenthèses) pour chaque pays, représente la moyenne arithmétique des indices de concentration totale aux trois niveaux (4, 8 et 20).

Cette comparaison graphique permet de dire que l'Irlande est le pays dont la presse est la plus concentrée, la masse de diffusion quotidienne étant contrôlée à 91 %. Nous trouvons ensuite, dans un ordre décroissant, l'Australie (87 %), la Grande-Bretagne (77 %), la Nouvelle-Zélande (76 %), l'Autriche (73 %), le Japon (72 %), le Canada et la Belgique (71 %), le Danemark (67 %), les Pays-Bas (59 %), l'Allemagne fédérale et l'Italie (51 %), la France (50 %), l'Espagne (42 %) et les Etats-Unis (30 %). Ce sont les Etats-Unis qui ont le degré de concentration le moins élevé parmi les pays industrialisés malgré les nombreuses chaînes de journaux. De toute évidence, cela est dû à la vaste superficie de ce pays et au fait que de nombreux journaux locaux restent la propriété d'éditeurs différents.

E. Ravelonanosy.
INFORMATIONS UNESCO PARIS.

Communiqué

Il est possible que le présent numéro du Bulletin corporatif vous parvienne avec quelque retard.

Nous vous prions d'ores et déjà de nous en excuser. La raison : un envoi exprès qui a fait le voyage Montreux-Neuchâtel en un peu moins de quarante-huit heures !

La rédaction.

Pratique joyeuse de la mathématique nouvelle

74 séries de 6 diapositives couleur 5×5 , soit 444 dias,
avec commentaire, illustrant les thèmes suivants :

TOPOLOGIE	12 séries	soit 72 dias	Fr. 120.—
LOGIQUE	6 séries	soit 36 dias	Fr. 60.—
ENSEMBLES	18 séries	soit 108 dias	Fr. 180.—
RELATIONS	6 séries	soit 36 dias	Fr. 60.—
NUMÉRATION	9 séries	soit 54 dias	Fr. 90.—
OPÉRATIONS	17 séries	soit 102 dias	Fr. 170.—
STRUCTURES	6 séries	soit 36 dias	Fr. 60.—

Prix spécial pour commande de l'ensemble de la collection Fr. 680.—

Cette collection a pour but d'illustrer, dans cette discipline, l'enseignement resté ardu et mécanique. Elle s'adapte très facilement à tous les livres de mathématique moderne utilisés dans l'enseignement. Elle est l'auxiliaire indispensable pour la formation des maîtres, l'enseignement aux élèves et aux parents.

Ces séries tendent à faire comprendre plus facilement et à développer le raisonnement, redonnant à l'élève sa place d'acteur par la joie et la confiance retrouvée dans ses possibilités.

Envoi à vue d'un choix, pour trois jours, sans engagement.

Pour la manipulation, qui reste indispensable, nous avons en stock toute la gamme des blocs logiques, modèle individuel et collectif, en plastic couleur, marque ASCO, ainsi que réglettes, bâtonnets, pions, matcub, balance, etc.

Demandez notre catalogue en couleur, gratuit

Editeur et distributeur pour la Suisse :



films
fixes s.a.

audio-visuel

☎ 037 - 22 59 72

1700 FRIBOURG

Boulevard de Pérolles 27

Instruments de rythme et de percussion «ORFF»

Plaquettes sonores, plaquettes sonores grande-basse, xylophones, métallophones, glockenspiele, tambourins, xylo-métallophones, tambours de basque, petites timbales, petits instruments de percussion.

Pour la formation de l'oreille, pour l'enseignement rythmique, comme aide didactique dans l'introduction de l'écriture des notes et pour le petit orchestre d'écolier.

Demandez notre catalogue illustré SONOR.

Attention !

Le premier cours « Chant et Instruments à l'école », selon les procédés de Carl Orff, sera donné par M. P. Corthay, instituteur à Glion-sur-Montreux, les 4, 5, 6 octobre 1972, à Moutier.

Demandez notre programme.

B. Zeugin, matériel scolaire, 4242 Dittingen (BE). Tél. (061) 89 68 85.

En relation avec la création de l'Institut suisse de pédagogie pour la formation professionnelle, l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail à Berne met au concours le poste d'

adjoint de direction

responsable de l'annexe romande dudit institut. Le titulaire aura pour tâche d'organiser et de diriger les cours à l'intention des maîtres de culture générale et de branches techniques des écoles professionnelles artisanales et industrielles et des écoles de métiers.

Les candidats doivent justifier d'une formation pédagogique, avoir une expérience de plusieurs années d'enseignement et posséder des qualités d'organisateur.

Si ce poste vous intéresse, c'est avec plaisir que nous prendrons connaissance de votre offre ou que nous répondrons à votre appel téléphonique.

OFFICE FÉDÉRAL DE L'INDUSTRIE, DES ARTS ET MÉTIERS ET DU TRAVAIL, Bundesgasse 8, 3003 Berne, téléphone (031) 61 29 54 ou 61 29 30.



MOBILIER SCOLAIRE EN TOUS GENRES

Agencement complet d'auditoires et salles diverses de vos collèges et bâtiments communaux.

Un choix immense de nouveaux modèles de chaises et fauteuils.

Demandez visite ou documentation à :

TUBAC S.A.

Route de Lausanne 4, 1401 Yverdon

Tél. (024) 2 42 36 - 2 42 37 - 2 42 56

La jeunesse suisse photographie



Participez au grand concours Fuji Film pour la sauvegarde de l'environnement!

Des prix pour une valeur de plus de Fr. 50 000.-

Talon de commande pour conditions de concours

Veuillez m'envoyer

... ex. de conditions de concours

... ex. de macarons autocollants (selon illustration du haut)

Nom _____

Rue _____

NP/Lieu _____

Sur carte postale à envoyer à:

Erno Photo SA
Restelbergstrasse 49
8044 Zurich

Vous pouvez gagner avec votre classe entière un safari photo d'une semaine au Parc National Suisse sous la conduite du WWF/World Wildlife Fund.

Demandez au marchand-photographe le plus proche les formulaires de participation avec exemples de solution ou envoyez-nous le talon de commande ci-après.

Le concours se déroule sous le patronage du WWF



ERNO Erno Photo SA Zurich

CITO Le duplicateur
qu'il vous faut!

Hectographes, du manuel le plus simple à l'électrique **100 % automatique** (sans feutre...), duplicateur à encre, photocopieuses, thermocopieuses, rétroprojecteurs, adresseuses, coupe-papier et tous accessoires du spécialiste !

Pierre EMERY-FINK

1066 Epalinges/Lausanne ☎ (021) 32 64 02

Visitez le Château de Grandson,
au bord du lac de Neuchâtel.

Témoin de la célèbre bataille de Grandson que Charles le Téméraire livre en 1476 aux Confédérés, il y a tout un passé qui ressuscite.

salles des chevaliers
musée d'automobiles
armes et armures
chambre de torture
maquettes de batailles

Vous trouverez une place de pique-nique pour les enfants de même qu'un distributeur de boisson.

Ouvert tous les jours de 9 à 18 heures sauf du 6 janvier au 15 mars, et du 1^{er} novembre au 20 décembre où le musée n'est ouvert que le dimanche.

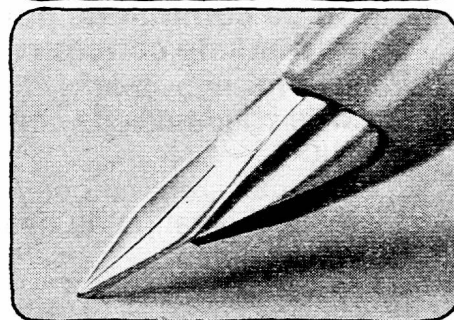
Renseignements :
1392 Grandson, tél. 024 / 2 29 26.



Ils sont joyeux,
ils travaillent mieux
Ils sont heureux,
ils écrivent mieux



Oui, c'est un plaisir
que d'apprendre
à écrire
avec un Pelikano.



Pelikano

avec la plume «belle écriture»

elle est aussi
résistante que souple!



Pour son **Ecole d'éducatrices maternelles**,
l'Ecole d'études sociales et pédagogiques, à
Lausanne, cherche

Moniteur ou monitrice responsable de formation

Il est appelé à collaborer

- à la mise à jour permanente du programme de formation
- aux relations avec les élèves et le corps enseignant
- à l'organisation des stages
- à l'enseignement.

Formation souhaitée : Pédagogie, éducation spécialisée, psychologie.

Faire offres avec curriculum vitae détaillé à la
Direction de l'EESP, chemin de Montolieu 19,
1010 LAUSANNE.

Pour vos imprimés



une adresse

Corbaz s.a.
Montreux

ciné construction s.a.

**études et réalisation
de cinémas et de
salles de spectacles**

47, chemin des Fleurettes
1007 Lausanne, tél. (021) 26 19 63

Votre conseiller technique : **PERROT S.A. 2501 BIENNE**

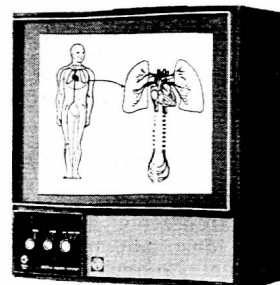
Dépt. audio-visuel, rue Neuve 5, tél. (032) 3 67 11

Pour les films courts
Super-8 au service de
l'enseignement

TECHNICOLOR 610

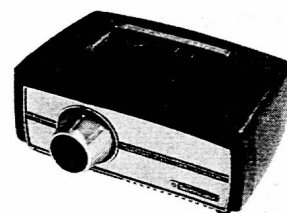
le projecteur pour films
courts avec écran in-
corporé permettant de
projeter en lumière
ambiante
Fr. 1860.—

Câble pour commande
à distance de l'arrêt
sur image
Fr. 75.—



TECHNICOLOR 270/280

pour projection en lu-
mière atténuée.
Avec ou sans arrêt sur
image
Fr. 685.— à 846.—



BON

à envoyer à PERROT S.A., case postale, 2501 Bienne.

- ☐ Je désire une démonstration du Technicolor, (après contact téléphonique).
- ☐ Envoyez-moi une documentation Technicolor.
- ☐ Envoyez-moi le nouveau catalogue de films Super 8.
- ☐ Envoyez-moi votre dépliant avec prix.

Adresse et N° de téléphone

CHÂTEAU DE LA SARRAZ

Riche mobilier. Importante galerie de portraits.
Collection d'argenterie et de porcelaines.
Livre d'heures du XV^e siècle. Etonnant mausolée
gothique.
Ouvert de 9 h. à 12 h., et de 14 h. à 18 h.
Fermé le lundi. Prix de groupes pour écoliers.
Tél. (021) 87 76 41.

s'occupe de tout problème audio-visuel pou-
vant intéresser les universités et les écoles,
qu'il s'agisse d'appareils de projection de
diapositives, cinématographiques portables
ou fixes, de sonorisation, d'écrans simples
ou automatiques, fixes ou coulissables, de
tableaux blancs servant d'écran en lieu et
place de tableaux noirs.

Par suite de l'appel du titulaire comme délégué du Conseil fédéral pour l'aide en cas de catastrophe à l'étranger, le poste de

Directeur du Village international d'enfants Pestalozzi à Trogen (AR)

est au concours.

Le directeur assume la responsabilité d'une communauté de quelque 300 personnes (enfants, jeunes gens et adultes) de différents pays d'Europe, d'Asie et d'Afrique du Nord.

Conditions demandées :

Formation à l'enseignement, aux sciences sociales, au droit ou à la médecine. Capacité d'entretenir des relations avec des personnes d'autres pays et d'autres cultures, compréhension des problèmes d'éducation dans un milieu international.

Aptitude à travailler en équipe.

Connaissances linguistiques et séjours à l'étranger.

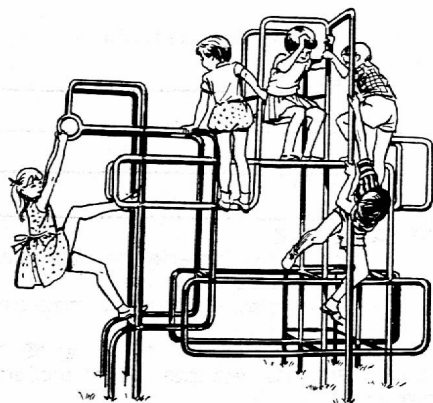
Pratique de l'administration et sens de l'organisation.

Prière d'adresser les offres manuscrites, accompagnées d'un curriculum vitae et de référence, le plus vite possible à la **Fondation du Village Pestalozzi**, c/o M. Paul Stadlin, avocat, Gartenstr. 2, 6300 Zoug.

FIBRALO

CARAN D'ACHE

Couleurs lumineuses et d'un emploi facile · non toxique · étuis assortis de 6, 10 et 15 couleurs · couleurs séparées · pointes de 2,8 mm en 15 couleurs et 2 mm en 10 couleurs



TOUR A CLAIRE-VOIE
MODÈLE « LASSERRE »
ORIGINAL

N° 110 - Fr. 1250.—

NOTRE CATALOGUE
A
DISPOSITION

ENGINS ET JEUX DE PLEIN AIR

CHEZ

**SCHAEFER SPORTS - RUE St-FRANÇOIS 18
LAUSANNE**

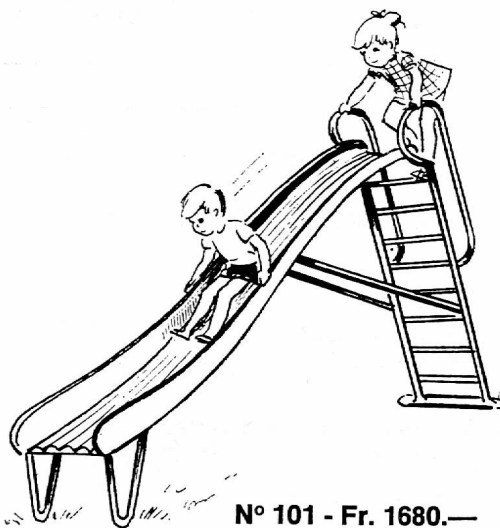
Tél. : (021) 20 22 01

DÉPOT ET LOCAL D'EXPOSITION A BOUSSENS

Pour
chaque sport
le spécialiste conseil

Schaefer
LAUSANNE SPORTS

TOBOGGAN
COMPOSITION TOUT MÉTAL
GALVANISÉ AVEC
DESCENTE EN LAMES
MATIÈRE PLASTIQUE



N° 101 - Fr. 1680.—

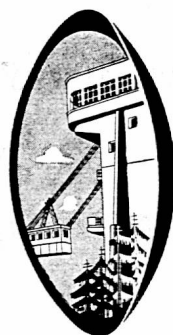
école
pédagogique
privée

FLORIANA

Direction E. Piotet Tél. 24 14 27
Pontaise 15, Lausanne

- Formation de
**gouvernantes d'enfants,
jardinières d'enfants
et d'institutrices privées**
- **Préparation au diplôme intercantonal de français**

La directrice reçoit tous les jours de 11 h. à midi (sauf samedi) ou sur rendez-vous.



Pour vos courses scolaires, montez au Salève, 1200 m., par le téléphérique. Gare de départ :

Pas de l'Echelle

(Haute-Savoie)
au terminus du tram N° 8
Genève - Veyrier

Vue splendide sur le Léman, les Alpes et le Mont-Blanc.

**Prix spéciaux
pour courses scolaires.**

Tous renseignements vous seront donnés au : Téléphérique du Salève — Pas de l'Echelle (Haute-Savoie). Tél. 38 81 24.



Société vaudoise et romande de Secours mutuels

COLLECTIVITÉ SPV

Garantit actuellement plus de 1900 membres de la SPV avec conjoints et enfants.

Assure : les frais médicaux et pharmaceutiques, des prestations complémentaires pour séjour en clinique, prestations en cas de tuberculose, maladies nerveuses, cures de bains, etc. Combinaison maladie-accident.

Demandez sans tarder tous renseignements à Fernand Petit, 16, chemin Gottettaz, 1012 Lausanne.

Etre à l'avant-garde du progrès
c'est confier ses affaires à la

Banque Cantonale Vaudoise

qui vous offre un service personnel,
attentif et discret.



VISITEZ LE FAMEUX CHATEAU DE CHILLON
à Vevey - Montreux

Entrée gratuite
pour les écoliers des classes primaires et secondaires
officielles de Suisse, accompagnés des professeurs

PELLICULE ADHÉSIVE

 **HAWE**®

SELBSTKLEBEFOLIEN

**P.A. Hugentobler 3000 Bern 22
Mezenerweg 9 Tel. 031/42 04 43**

A LAUSANNE, on peut se baigner toute l'année.

En été à

BELLERIVE-PLAGE

Durant toute l'année à la

**Piscine couverte
de Mon-Repos**

RAMASSAGE DE VIEUX PAPIERS

Nous reprenons aux meilleures conditions vos lots de

VIEUX JOURNAUX ET ILLUSTRÉS

Quantités minimales désirées, 15 tonnes. Chargement par vos soins sur wagon ou éventuellement enlèvement par camion.

**HOLPAREC S.A., rue Saint-Pierre 28, 1701 FRIBOURG
Tél. (037) 22 71 01**

En souscription jusqu'au 1^{er} octobre 1972

Pour enseigner le dessin dans nos écoles, vient de paraître

Le Croquis rapide, par Ric Berger, professeur.

Un volume de 180 pages, format A5, illustré de 600 dessins à reproduire au tableau noir.

Prix de souscription : Fr. 9.— au lieu de Fr. 12.—.

Pendant la durée de cette souscription les membres du corps enseignant peuvent obtenir aux Editions Interlingua, les ouvrages suivants, du même auteur :

Vieilles Pierres du Pays de Vaud	à Fr. 20.— au lieu de Fr. 24.—
Villes et Villages vaudois	à Fr. 20.— au lieu de Fr. 24.—
Pages d'Art et d'Histoire	à Fr. 20.— au lieu de Fr. 24.—
Autour du Léman	à Fr. 12.— au lieu de Fr. 18.—

Chaque volume est illustré de plus de 400 dessins.

Envoi sans frais dès le 1^{er} octobre. Pas de remboursement. On peut payer par avance au CCP 10 - 14 748, **Editions Interlingua, 1110 Morges**, sinon un bulletin de versement est joint à l'envoi.

Veillez m'envoyer les ouvrages suivants :

ex. Croquis rapide	à 9 francs
ex. Vieilles Pierres	à 20 francs
ex. Villes et Villages vaudois	à 20 francs
ex. Pages d'Art et d'Histoire	à 20 francs
ex. Autour du Léman	à 12 francs

Nom : _____ Prénom : _____

Rue et numéro : _____ Localité : _____

A retourner à Editions Interlingua, 1110 Morges.

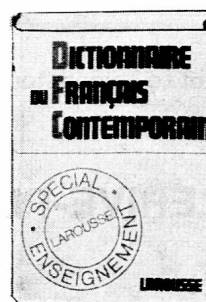
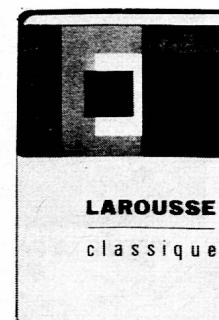
pour la rentrée des classes,
quel dictionnaire choisir ?

Larousse

**le seul à avoir prévu
pour vos enfants
les dictionnaires appropriés
à chaque niveau scolaire**

**LAROUSSE DES DÉBUTANTS
NOUVEAU LAROUSSE ÉLÉMENTAIRE
LAROUSSE CLASSIQUE**

et, pour la classe de français :
DICTIONNAIRE DU FRANÇAIS CONTEMPORAIN
spécial enseignement
avec son livret d'exercices gratuit



LAROUSSE (SUISSE) S.A., 23, RUE DES VOLLANDES
1207, GENÈVE